Convention du patrimoine mondial

45 COM

WHC/23/45.COM/5C
Paris, le 4 juillet 2023
Original : anglais

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

Quarante-cinquième session élargie
Riyad, Royaume d'Arabie saoudite
10-25 septembre 2023

Point 5C de l'Ordre du jour provisoire :

Priorité Afrique : une Stratégie pour le patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Dans le cadre du suivi de la Décision **44 COM 5C** (Fuzhou/en ligne, 2021), ce document présente un rapport sur une Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et est structuré avec les parties suivantes :

Partie I – Contexte

Partie II – Synergies dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique

Partie III – Résultat du processus de consultation et élaboration de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

Des informations supplémentaires sur la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique sont publiées continuellement à l'adresse : http://whc.unesco.org/

***Projet de décision* : 45 COM 5C**, *voir point IV.*

I. CONTEXTE

1. L'établissement de la Priorité Afrique visait à traduire l'engagement de la communauté internationale, et de l'UNESCO en particulier, à accompagner et soutenir l'Afrique dans son développement. Depuis 1989, à sa vingt-cinquième Conférence générale (25 C/5), plusieurs cadres politiques et institutionnels ont été créés en appui à la Priorité Afrique, aboutissant dans sa formalisation à constituer l'une des deux priorités globales de l'Organisation.

2. La première Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2014-2021) a identifié des domaines prioritaires pour l'Afrique et les enjeux de sa mise en œuvre. Avec pour cibles la jeunesse et l'égalité des genres, cette Stratégie se divisait en six programmes phares. Parmi ceux-ci, le Programme phare 5 proposait une contribution pour « *mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale* ».

3. À la 42e session du Comité du patrimoine mondial, et à la demande des États parties africains, le Comité, par sa Décision **42 COM 17**, a invité le Secrétariat à faire rapport pour la première fois, sur la priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial. Ce rapport a été adopté en 2019 à sa 43e session par la Décision **43 COM 5D**. En 2021, par sa Décision **44 COM 5C**, le Comité a en outre demandé au Secrétariat de présenter, lors de sa 46e session, un rapport d'avancement sur la priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025.

4. En réponse aux appels des États membres africains réclamant qu'elle soit poursuivie, une nouvelle stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique 2022-2029 a été présentée au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 212e session en septembre 2021, contenant cinq programmes phares. Avec « le défi de la renaissance culturelle » parmi les thèmes clés, ce document soulignait le rôle attendu de l'UNESCO, à savoir : apporter « des réponses appropriées aux problématiques liées à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel africain, ainsi qu'à la prévention du trafic illicite des biens culturels et à leur restitution ».

Programme phare 3 : Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités

5. En novembre 2021, le projet de Stratégie opérationnelle (41 C/56 Rév.) a été présenté et adopté lors de la 41e session de la Conférence générale, à la suite de la 212 EX/Décision 5.III.B du Conseil exécutif. Le Programme phare 3 a deux objectifs principaux :

   1) Objectif principal 1 : Soutenir les États membres africains dans le renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial, en particulier aux fins des propositions d'inscription et du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

   2) Objectif principal 2 : Soutenir les États membres africains dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, pour faciliter leur retour et leur restitution, et dans la préservation et la promotion des collections et des musées.

6. Pour faire suite à l'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2022-2029) et de ses produits (opérationnels) clés par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 41e session en novembre 2021, l'UNESCO a lancé un groupe de travail interne chargé d'élaborer une Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique, ce qui permettrait d'éclairer la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 du Programme phare 3 et contribuerait à la stratégie de mise en œuvre globale pour le Programme phare.

7. En partenariat avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), le groupe de travail a été créé et a mené toute une série de consultations avec plus de 200 participants, parmi lesquels des représentants de la société civile, et notamment des jeunes, des femmes, des populations locales et autochtones, des ambassadeurs africains à l'UNESCO, des Commissions nationales pour l'UNESCO, des points focaux nationaux du patrimoine mondial, des gestionnaires de sites, des experts, les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, et de nombreux partenaires sur le terrain, y ont pris une part active.

II. SYNERGIES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

8. La Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique (voir Annexe 1) a été élaborée sur la base d'un processus de consultation inclusif et est alignée sur les deux Plans d'action régionaux pour l'Afrique et les États arabes pour 2021-2027, à l'issue du troisième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques. Elle soutient la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, de la Politique de 2015 pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, et de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique.

9. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique vise à répondre à l'ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et en particulier à la cible 11.4 : « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial », ainsi qu'à l'ODD 5 - Égalité des genres, à l'ODD 8 - Travail décent et croissance économique, et à l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.

10. En ce qui concerne l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie vise à répondre à l'Aspiration 5 « Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées », à l'objectif 16 « La renaissance culturelle africaine est prééminente », au Domaine prioritaire 31 « Patrimoine culturel, arts créatifs et entreprises » et à l'Aspiration 6 « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants », à l'objectif 17 « Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie », au Domaine prioritaire 32 « Autonomisation des femmes et des filles ».

11. La Stratégie garantit l'alignement avec les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour les États arabes et l'Afrique subsaharienne. 46 États parties d'Afrique subsaharienne ont participé au troisième cycle de l'exercice en 2019 et 2020. Cet exercice a abouti à un Plan d'action régional, avec 26 actions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, à sa 44e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021), par la Décision **44 COM 10B**.

12. Selon un mécanisme similaire, les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques réalisé dans la région des États arabes entre 2018 et 2019, avec la participation des sept États parties d'Afrique du Nord, ont également fait l'objet de discussions par le Comité du patrimoine mondial en 2021, conduisant à l'adoption du Rapport régional et du Plan d'action correspondant pour les États arabes 2021-2027 (voir la Décision **44 COM 10A**).

III. RÉSULTATS DU PROCESSUS DE CONSULTATION ET ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

A. Déroulement de la consultation

13. Le processus de consultation mené par le Professeur Dawson Munjeri (Zimbabwe) et le groupe de travail de l'UNESCO s'est déroulé en trois phases, dans le but de rassembler les idées et contributions d'une multitude de parties prenantes et d'établir une nouvelle approche du patrimoine en tant que moteur du développement durable en Afrique.

14. La première phase, qui s'est déroulée à Paris (France) et à Rome (Italie) en novembre et décembre 2021, a permis de recueillir les observations du Secteur de la culture, de la Priorité Afrique et des Relations extérieures, et des bureaux hors siège de l'UNESCO, ainsi que des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN) du Comité du patrimoine mondial et du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA).

15. La deuxième phase s'est déroulée entre janvier et mars 2022 et a pris la forme d'une série de missions sur le terrain à Addis Abeba (Éthiopie) et Pretoria (Afrique du Sud), ainsi que de réunions en ligne organisées et accueillies par les bureaux hors siège de l'UNESCO à Nairobi (Kenya), Harare (Zimbabwe), Rabat (Maroc) et Dakar (Sénégal). Un grand nombre de parties prenantes ont été consultées par le groupe de travail de l'UNESCO conduit par le Professeur Munjeri : des représentants gouvernementaux, des experts, des centres d'expertise, mais aussi des membres de la société civile et des jeunes provenant de toute l'Afrique. Ces réunions ont permis des délibérations approfondies sur des sujets spécifiques concernant la mise en œuvre de la Convention en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord), et notamment sur les bonnes pratiques de conservation et de gestion, les opportunités et les défis.

16. Durant tout le mois de mars 2022, la troisième phase a été marquée par une série de réunions de restitution en ligne au cours desquelles les États parties africains, la société civile, les partenaires et le Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial ont pu formuler des commentaires et des suggestions sur le projet final de Stratégie issu des deux phases précédentes.

17. À l'occasion de différents événements organisés pour célébrer le 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (au Cameroun, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal), des acteurs clés et des parties prenantes ont de nouveau exploré les défis et les opportunités liés à la mise en œuvre de la Convention en Afrique, ce qui a débouché sur plusieurs recommandations supplémentaires. Deux événements importants ont mis en avant d'importantes contributions, à savoir « l'Appel à l'action de Yaoundé », adopté par les ministres en charge du patrimoine naturel et culturel à Yaoundé (en République du Cameroun), le 19 octobre 2022, pour soutenir une amélioration de la représentativité du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial, et la conférence internationale organisée pour la célébration du 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial à Delphes, en Grèce, du 16 au 18 novembre 2022, au cours de laquelle la Directrice générale de l'UNESCO a attiré l'attention sur les « défis majeurs pour l'avenir » de la Convention de 1972, à savoir la question de la représentativité, les travaux scientifiques et éducatifs sur le patrimoine et la conservation. Ces réflexions ont été intégrées dans la Stratégie et des cibles plus claires ont été développées.

B. Défis et besoins

18. Tout au long des consultations, les autorités, les experts, professionnels, communautés et partenaires, à l'échelle nationale et locale, ont appelé à une représentation crédible et renforcée du patrimoine africain à travers des processus dirigés et portés par l'Afrique. Les participants ont constaté avec satisfaction une amélioration dans la mise en œuvre

de la Convention en Afrique depuis le deuxième cycle de l'exercice de soumission des rapports périodiques.

19. Ainsi, **sept défis** et besoins **majeurs** ont été identifiés dans le domaine de la protection, de la préservation et de la promotion du patrimoine :

    1) le patrimoine africain reste sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec 12 États parties africains n'ayant encore aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et trois n'ayant pas encore établi de Liste indicative. Il est donc nécessaire d'améliorer la représentativité, notamment en apportant un soutien ciblé à ces pays ;

    2) Un grand nombre des 21 biens africains du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ne disposent d'aucune stratégie claire en vue de leur retrait de cette Liste à travers la définition d'un État de conservation souhaité (DSOCR), y compris des mesures correctives et des indicateurs adoptés par le Comité du patrimoine mondial ;

    3) Le nombre d'experts africains concernés par les thématiques portant sur les processus liés au patrimoine mondial conduits par les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) est faible, et ceux-ci sont par conséquent insuffisamment engagés ou représentés. En conséquence, leur rôle dans ces processus au profit des États parties doit être renforcé et le mécanisme des Organisations consultatives doit être renforcé ;

    4) Les efforts visant à trouver le juste équilibre entre la conservation et la transformation socioéconomique ne sont pas suffisants, ni en nombre ni en échelle, pour répondre aux besoins du continent. Il est donc essentiel de promouvoir des programmes ciblés à cette fin, en vue d'équilibrer les besoins de conservation et le développement ;

    5) La participation et la mobilisation des femmes et des jeunes dans les processus du patrimoine mondial nécessitent un engagement plus fort pour leur conférer un rôle plus déterminant ;

    6) L'investissement dans les technologies numériques pour la conservation et la promotion du patrimoine reste insuffisant, en conséquence de quoi il conviendrait d'encourager les investissements dans leur développement et leur promotion, pour un accès étendu, facile, et une utilisation avisée ;

    7) La participation des communautés et des sociétés civiles à la gestion des biens du patrimoine mondial est essentielle. Leur engagement à s'assurer qu'elles jouent un rôle clé dans la gestion des biens du patrimoine mondial doit de ce fait être renforcé.

C. Recommandations en vue de l'établissement de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

20. Les recommandations issues de ce processus de consultation ont abouti à cette Stratégie, produisant une vision, trois principes directeurs, cinq piliers et sept priorités qui visent à répondre aux besoins suivants :

    1) Accroître la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;

    2) Soutenir les pays africains dans leurs efforts pour retirer leurs biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

    3) Renforcer le rôle des experts africains dans le système du patrimoine mondial ;

    4) Parvenir à un équilibre entre le développement socioéconomique et la conservation ;

    5) Renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones dans la gestion du patrimoine ; et

6) Développer l'utilisation des technologies numériques.

21. Conformément à la vision d'une « *Afrique qui jouit de toute sa diversité et la reflète sur la Liste du patrimoine mondial, sauvegarde son patrimoine et assure une transmission aux générations futures* », la Stratégie intègre trois principes directeurs, à savoir :

    1) Des approches ascendantes, qui défendent des contributions locales éclairées et enrichies, répondant aux aspirations locales, en particulier celles des jeunes et des femmes, et en leur donnant les moyens d'agir pour la sauvegarde du patrimoine ;

    2) Une appropriation collective, qui appelle à renforcer l'engagement de toutes les personnes responsables du patrimoine, de l'État partie à l'échelon individuel ;

    3) Une gouvernance inclusive, qui appelle à poursuivre la participation des États parties africains, des experts et des communautés locales dans les processus décisionnels, dans une optique de bénéfice mutuel.

22. Cinq piliers se sont imposés pour structurer cette Stratégie et traduire les aspirations qui révèlent tout le potentiel du patrimoine africain :

    1) Identité : la représentativité de l'Afrique à travers la diversité de son patrimoine est améliorée ;

    2) Capacité : L'expertise et les capacités africaines sont renforcées ;

    3) Communautés : Une bonne gestion locale est assurée dans la mise en œuvre de la Convention ;

    4) Crédibilité : La sauvegarde et la protection du patrimoine sont inclusives et synergiques ;

    5) Qualité de la vie : Conservation du patrimoine et promotion de moyens de subsistance durables.

23. Les sept priorités, qui correspondent chacune à un pilier spécifique, formeront le point de départ de toutes les actions et de tous les objectifs (voir Annexe 1) conformément à cette Stratégie, comme exprimé par les diverses parties prenantes consultées et guidées par les trois principes susmentionnés :

    Priorité 1 : Assurer la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial afin de promouvoir sa grande diversité et son identité (pour le pilier 1) ;

    Priorité 2 : Développer et renforcer les capacités des institutions, des universités et des experts, en partenariat avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (pour le pilier 2) ;

    Priorité 3 : Permettre une bonne gestion locale et créer une coalition durable avec les communautés pour renforcer la mise en œuvre de la Convention (pour le pilier 3) ;

    Priorité 4 : Défendre une sauvegarde, une planification et une protection inclusives et synergiques du patrimoine face à des risques multiformes (pour le pilier 4) ;

    Priorité 5 : Établir des liens plus forts entre toutes les conventions et tous les programmes culturels pour favoriser la coopération interafricaine en matière de patrimoine (pour le pilier 4) ;

    Priorité 6 : Mettre les bonnes pratiques de conservation au service du développement socioéconomique et de moyens de subsistance durables (pour le pilier 5) ;

    Priorité 7 : Favoriser l'utilisation de technologies innovantes dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine africain (pour le pilier 5).

D. Mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

24. Les principaux bénéficiaires et parties prenantes de la Stratégie seront les États parties africains. En vue de favoriser une approche ascendante plus rigoureuse, une attention particulière est donnée aux communautés locales et autochtones et, parmi elles, aux jeunes et aux femmes. En outre, la société civile, les experts, les professionnels du patrimoine, les établissements d'enseignement supérieur et les universités seront considérés comme étant à la fois des bénéficiaires et des partenaires.

25. Pour un suivi et une mise en œuvre optimaux de la Stratégie par l'UNESCO et les États membres africains, il conviendra de s'appuyer sur des partenariats stratégiques avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, la mise en œuvre de partenariats avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), ainsi que d'autres centres de catégorie 2 et centres d'expertise concernés, sous l'égide de l'UNESCO, ainsi que des partenariats d'expertise technique avec les Organisations consultatives.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 45 COM 5C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC/22/45.COM/5C,*
2. *Rappelant les Décisions **44 COM 5C**, **44 COM 10A** et **44 COM 10B** adoptées à sa 44e session élargie (Fuzhou/en ligne, 2021),*
3. *Note avec satisfaction les efforts continus déployés par les États membres de l'UNESCO et l'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique 2022-2029 et en particulier de son Programme phare 3 « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités », pour la conservation et la gestion de la biodiversité unique et du riche patrimoine culturel de l'Afrique qui doivent être transmis aux générations futures, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;*
4. *Exprime sa reconnaissance pour les activités menées à bien par le Centre du patrimoine mondial, avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) et les autres partenaires, pour le développement de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique, ainsi qu'à toutes les parties prenantes au processus de consultation et au groupe de travail ;*
5. *Approuve la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique, fondée sur trois principes directeurs, cinq piliers et sept priorités définis par les États parties à l'issue d'un vaste processus de consultation auquel ont pris part des États parties africains, des points focaux nationaux, des gestionnaires de sites de patrimoine mondial et des experts ;*
6. *Encourage les États parties à intégrer la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique dans leurs stratégies nationales, sous-régionales et régionales relatives au patrimoine, conformément aux Plans d'action régionaux et aux résultats des réflexions menées lors des célébrations du 50e anniversaire de la Convention de 1972 à Yaoundé (Cameroun) (l'« Appel à l'action de Yaoundé ») et à Delphes (Grèce), demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives, avec le soutien de tous les partenaires, de soutenir les États parties dans sa mise en œuvre ;*

7. *Remercie les gouvernements de la Chine, des Flandres (Belgique), de la France, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, du Sultanat d'Oman, ainsi que l'Union européenne pour leur soutien financier à la mise en œuvre d'activités qui contribueront à atteindre les objectifs de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et encourage d'autres États parties à apporter leur contribution financière à sa mise en œuvre ;*

8. *Appelle toute la communauté internationale, y compris le Groupe des Amis de la Priorité Afrique, à apporter son soutien aux États parties africains pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et du Programme phare 3 et à atteindre ses objectifs, notamment :*

   a) *soutenir les 12 États parties africains qui ne sont pas encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial pour l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription (voir note de bas de page 9 de la Stratégie) ;*

   b) *fournir un soutien aux biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril en élaborant des états de conservation souhaités pour leurs retraits de cette liste (DSOCR) ;*

   c) *augmenter le nombre d'experts du patrimoine africains travaillant dans le système du patrimoine mondial et renforcer le rôle des universités africaines dans les processus du patrimoine mondial ;*

   d) *rendre opérationnel le réseau panafricain de gestionnaires de sites ;*

   e) *développer des projets d'entrepreneuriat et l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes ;*

   et se félicite de l'engagement et du soutien du FPMA pour aider les États parties africains à cette fin ;

9. *Demande au Centre du patrimoine mondial de suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 du Programme phare 3, et de préparer un rapport d'avancement à cette fin, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025 en vue de son examen par le Comité à sa 47e session.*

Annexe 1

Programme phare 3 : Promouvoir le patrimoine culturel

et le développement des capacités

Objectif principal 1

Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

(2022-2029)

Avant-propos

Il y a cinquante ans, le 16 novembre 1972, les États membres se sont réunis à Paris pour la 17e session de la Conférence générale de l'UNESCO et ont adopté la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial), considérant que « certains biens du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière »[1].

Dans cet esprit, en 1978, l'Afrique a vu ses trois premiers biens[2] inscrits (deux culturels et un naturel), dans la série initiale des douze inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces biens ont été inscrits en reconnaissance de l'identité culturelle forte et plurielle de l'Afrique, de son patrimoine commun, de ses valeurs et de son éthique fondés sur son histoire séculaire – mais aussi en raison de son statut de berceau de la civilisation humaine – qui font de ce continent le gardien d'un patrimoine culturel et naturel ayant grandement contribué au progrès et au développement humains.

Les capacités, les ressources et les politiques n'ont cependant pas toujours été suffisantes pour faire face aux multiples risques et menaces qui pèsent sur le patrimoine du continent, ce qui pose des problèmes considérables pour que tous les pays africains soient représentés sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au fil du temps. C'est la raison pour laquelle l'UNESCO a lancé la Priorité globale Afrique en 1989, dont l'objectif était notamment de résoudre ces problèmes et d'aider l'Afrique à protéger, à préserver et à promouvoir son patrimoine.

Aujourd'hui, il est communément admis que plusieurs biens du patrimoine mondial africain font face à des risques importants dans un continent qui est sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Néanmoins, dans mon pays natal, le Zimbabwe, il existe un proverbe qui peut se traduire ainsi : « Dans un monde de livres, l'état d'esprit du lecteur est d'une grande importance ».

Le lancement de la Priorité globale Afrique visait réellement à entraîner un changement d'état d'esprit, mais cet objectif n'a pas encore été atteint. Lors des consultations qui se sont déroulées sur cinq mois dans le cadre d'un processus dynamique, participatif et innovant, notre groupe de travail a rencontré plusieurs parties prenantes brillantes, passionnées et dévouées provenant de toute l'Afrique. Mon équipe et moi-même avons humblement essayé de refléter leurs voix, qui font écho à la beauté du patrimoine africain sous ses différentes formes, dans cette analyse complète. Nous espérons que nos recommandations constitueront un jalon décisif sur la voie de l'identification, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine africain dont les Africains sont fiers.

Ce fut un honneur et un privilège de diriger le groupe de travail mis en place pour élaborer cette Stratégie, qui guidera la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 du Programme phare 3.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude à l'UNESCO et à M. Ernesto Ottone Ramirez, Sous-Directeur général pour la culture, qui nous ont confié cette mission, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont pris part à ce processus pour leur soutien indéfectible et leur passion à l'égard de la protection et de la promotion du patrimoine mondial africain.

Prof. Dawson Munjeri

Harare, 24 mars 2022

[1] Extrait du préambule du texte français de la Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

[2] Île de Gorée (Sénégal), Églises creusées dans le roc de Lalibela (Éthiopie) et Parc national du Simien (Éthiopie).

Table des matières

Avant-propos 10

Résumé 13

Introduction 14

1. Priorité globale Afrique 16

1.1 Contexte 16

1.2 Célébration du 50e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial de 1972* 17

1.3 Produits (opérationnels) clés pour l'Objectif principal 1 du Programme phare 3 18

2. Évaluation du patrimoine mondial de l'UNESCO en Afrique 20

2.1 Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique 20

2.1.1 La Stratégie globale avant l'année 1994 20

2.1.2 Patrimoine et développement durable 21

2.1.3 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et Agenda 2063 de l'Union africain (UA) : « l'Afrique que nous voulons » 21

2.1.4 Plans d'action régionaux à la suite du Troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les régions Afrique subsaharienne et États arabes 21

2.1.5 Le plan stratégique 2022–2027 de l'AWHF 22

2.1.6 Durabilité et suivi de la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 au-delà de 2029 22

2.2 Analyse de la situation et possibilités 23

2.2.1 Examen critique 23

2.2.2 Analyse SWOT 23

3. Diagnostic of the structural challenges 25

3.1 Principaux défis structurels 25

3.1.1 Connaissances et capacités insuffisantes des institutions 25

3.1.2 Expertise et représentativité africaines 25

3.1.3 Participation à la mise en place des mécanismes de la Convention et contribution aux services des Organisations consultatives 25

3.1.4 Partage des connaissances et durabilité par l'entremise d'universités/établissements d'enseignement supérieur 26

3.1.5 Inclusivité et mobilisation de la société civile et des communautés locales 26

3.1.6 Le rôle des femmes dans la transmission des connaissances et la sauvegarde du patrimoine 26

3.2 Domaines d'intervention 27

3.2.1 Améliorer la gestion pour des propositions d'inscription plus solides en Afrique en tirant parti des systèmes de connaissances traditionnels 27

3.2.2 Renforcement progressif des capacités pour des connaissances et une expertise durables centrées sur des experts africains 27

3.2.3 Résilience collaborative : gestion des risques, changements climatiques et inscription sur la LPMP 27

3.2.4 Ne laisser personne de côté : cohésion sociale, jeunes, équilibre hommes-femmes et promotion du patrimoine 28

3.2.5 Travailler ensemble : établir de nouveaux partenariats et poursuivre la coopération intersectiorelle et interinsitutions 28

3.2.6 Mettre les bonnes pratiques de conservation du patrimoine au service du développement socioéconomique 28

3.2.7 Mettre fin au déséquilibre structurel pour maximiser la représentativité du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial 29

3.3 Questions et besoins émergeant des consultations 30

4. Une vision pour l'Afrique – Principes, Piliers et Priorités 32

5. Théorie du Changement 34

5.1 Vue d'ensemble du résultat, des produits et des activités associées 35

5.2 Effet de la Stratégie 36

Produit 1 : Des moyens sont donnés aux institutions gouvernementales pour accroître la représentativité de l'Afrique et promouvoir ainsi sa diversité et son identité 37

Produit 2 : Les capacités des institutions, des universités et des experts, et notamment des femmes et des jeunes professionnels, sont renforcées pour soutenir les processus liés au patrimoine mondial en vue d'améliorer la protection, la conservation, la gestion et la promotion du patrimoine mondial africain, notamment pour atténuer les risques multiformes qui menacent le patrimoine mondial. 38

Produit 4 : Mise en place de mécanismes favorisant la coopération entre partenaires africains pour renforcer les liens entre les conventions, les recommandations et les programmes culturels et améliorer la sauvegarde du patrimoine 42

6. Bénéficiires, partenaires et cadre poiur la mise en oeuvre de la Statégie 44

Références 47

Bibliographie 48

Résumé

Cinquante ans après l'adoption de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (la Convention du patrimoine mondial), de nombreux enjeux concernant sa mise en œuvre en Afrique persistent, et d'innombrables opportunités sont à saisir. Il reste un long chemin à parcourir avant d'obtenir une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative. Les efforts concertés des États membres de l'UNESCO continuent de soutenir et de permettre aux États parties de tirer profit des mécanismes de conservation durable et de la gestion efficace dans le but d'accomplir une transformation socio-économique et un développement durable afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 et de la Vision 2063.

Lors de l'ouverture de la 44e session élargie du Comité du patrimoine mondial à Fuzhou, Chine en juillet 2021, la Directrice générale de l'UNESCO, Madame Audrey Azoulay, a informé les États parties que l'UNESCO consulterait les États membres africains, les experts, les professionnels et la société civile, et entreprendrait des évaluations "afin d'établir un diagnostic et surtout de proposer une nouvelle orientation et de mobiliser des ressources" pour le patrimoine mondial africain. Lorsque la première Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) touchait à sa fin, les États membres africains ont entamé la discussion sur l'appui supplémentaire à la mise en œuvre de la Convention sur le continent. La nouvelle Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la Priorité Afrique 2022-2029 a été successivement présentée et adoptée lors de la 41e session de la Conférence générale (2021). Elle comprend le programme phare 3 intitulé « Favoriser le patrimoine culturel et le développement des capacités ». Le premier objectif principal du programme phare 3 se concentre spécifiquement sur « Soutenir les États membres africains dans le renforcement des capacités du patrimoine mondial, en particulier pour les propositions d'inscription et le retrait de sites de la Liste du patrimoine mondial en péril ».

Pour répondre à cela, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a élaboré cette **Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique** afin de proposer des actions concrètes et ciblées pour répondre aux objectifs de la Priorité Afrique et de son Programme phare 3. La Stratégie est structurée en trois parties. Premièrement, les chapitres 1 à 3 présentent la situation actuelle concernant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique et fournissent un diagnostic des principaux défis structurels et domaines d'intervention. Deuxièmement, le chapitre 4 décrit la vision d'une « Afrique qui jouit et reflète toute sa diversité sur la Liste du patrimoine mondial, sauvegarde son patrimoine et assure une transmission aux générations futures ». Ce chapitre explique également comment la vision repose sur trois principes directeurs, cinq piliers et sept priorités.

Enfin, le chapitre 5 présente la stratégie sous la forme d'une théorie du changement, structurée autour d'un résultat à atteindre grâce au soutien de quatre produits. Ces produits sont ancrés dans l'institutionnalisation du développement des capacités pour autonomiser les institutions gouvernementales, les experts, les professionnels, la société civile et les collectivités. Le Chapitre décrit également la grande variété d'activités qui seront mises en œuvre, notamment : augmentation de la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial ; soutien aux pays africains pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ; renforcement du rôle des experts africains ; atteinte d'un équilibre entre le développement socioéconomique et la conservation ; renforcement du rôle des femmes, des jeunes et des communautés locales et autochtones dans la gestion du patrimoine ; et développement de l'utilisation de technologies numériques et innovantes.

Cette stratégie propose une approche innovante basée sur l'idée qu'en possédant, partageant, résolvant et améliorant ensemble, nous aurons l'héritage africain que nous voulons et dont nous sommes fiers. À cette fin, cette stratégie présente également un cadre qui couvre des thèmes tels que la propriété, le financement, les risques et les mécanismes de suivi et de soutien.

Introduction

Lors de la 41e session de la Conférence générale de l'UNESCO tenue en novembre 2021, les États membres ont adopté une nouvelle stratégie opérationnelle pour la Priorité globale Afrique 2022-2029, qui comprend cinq Programmes phares. Le Programme phare 3, qui s'intitule « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités » et qui implique deux objectifs principaux, inclut des références à la conservation et au développement socioéconomique et souligne les liens entre patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, et le bien-être des communautés.

Dans son Objectif principal 1, « Soutenir les États membres africains dans le renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial, en particulier aux fins des propositions d'inscription et du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril », le Programme phare 3 propose un cadre visant à apporter des réponses concrètes au manque de capacité et à la représentation insuffisante du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial.

Son Objectif principal 2 vise quant à lui à soutenir les États membres africains dans le renforcement de leurs capacités afin de lutter contre le trafic illicite de biens culturels, de faciliter leur retour et leur restitution, et de renforcer le rôle des musées. Ce travail inclura un soutien à la ratification de la Convention de l'UNESCO de 1970 (17 États membres africains n'ont pas encore ratifié la Convention) et à sa mise en œuvre intégrale, ainsi qu'à la préparation et au suivi des demandes de retour et de restitution.

Pour contribuer à l'Objectif principal 1, l'UNESCO a chargé un groupe de travail, dirigé par le Pr Dawson Munjeri (Zimbabwe), d'élaborer la nouvelle Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique 2022-2029, qui vise à renforcer les capacités des États membres africains à identifier, à sauvegarder et à promouvoir le patrimoine africain.

Pendant cinq mois, l'UNESCO a mené toute une série de consultations sur le patrimoine mondial en Afrique, en partenariat avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF). Les valeurs de la population africaine demeurent une base solide, aussi bien dans le continent que dans la diaspora. Plus important encore, il existe une conscience claire de la nécessité de valoriser le patrimoine culturel et naturel de l'Afrique en favorisant l'amélioration des pratiques de conservation et de gestion en vue du développement socioéconomique et en renforçant l'expertise africaine en matière de patrimoine culturel.

La nouvelle Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique incarne la philosophie de ce processus consultatif ; elle est structurée en 3 principes directeurs (Approches ascendantes, Appropriation collaborative et Gouvernance inclusive), 5 piliers (Identité, Capacité, Communautés, Crédibilité et Qualité de la vie) et 7 priorités qui découlent de ces principes et piliers (Priorité 1 : assurer la représentativité de l'Afrique ; Priorité 2 : développer et renforcer les capacités des institutions, des universités et des experts en partenariat avec l'AWHF ; Priorité 3 : permettre une bonne gestion locale et créer une coalition durable avec les communautés ; Priorité 4 : défendre une sauvegarde, une planification et une protection inclusives et synergiques du patrimoine face à des risques multiformes ; Priorité 5 : établir des liens plus forts entre toutes les conventions et tous les programmes culturels ; Priorité 6 : mettre les bonnes pratiques de conservation au service du développement socioéconomique et de moyens de subsistance durables ; et Priorité 7 : favoriser l'utilisation de technologies innovantes dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine africain).

Afin de garantir un impact durable, la Stratégie propose également une Théorie du changement qui fournit un cadre d'action pour la période 2022-2029. Cette théorie est structurée autour d'un résultat à atteindre grâce au soutien de quatre produits. Pour cela, un certain nombre d'activités seront mises en œuvre, notamment : augmentation de la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial ; soutien aux pays africains pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ; renforcement du rôle des experts africains ; atteinte d'un équilibre entre le développement socioéconomique et la conservation ; renforcement du rôle des femmes, des jeunes et des

communautés locales et autochtones dans la gestion du patrimoine ; et développement de l'utilisation de technologies numériques et innovantes.

1. Priorité globale Afrique

1.1 Contexte

Depuis la mise en place du programme Priorité Afrique en 1989, l'UNESCO a aidé sans relâche les États membres africains à tirer parti de « la place centrale de la culture au cœur même de la problématique du développement »[3]. Avec l'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2022-2029) (UNESCO, 2021*b*) et de ses produits clés par la 41e session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2021, cette idée a, une fois de plus, été approuvée et confirmée.

La première Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2014-2021) (UNESCO, 2014) a établi des domaines prioritaires pour l'Afrique ainsi que les principaux obstacles et contraintes entravant leur mise en œuvre. Cette stratégie se divisait en six programmes phares – la jeunesse et l'égalité des genres constituant les deux priorités transversales –, dont le Programme phare 5 intitulé « Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale ».

En septembre 2021, une ébauche de la nouvelle Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique 2022-2029 a été présentée au Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 212e session (UNESCO, 2021*a*). « Le défi de la renaissance culturelle » apparaissait parmi les défis et dynamiques identifiés. En particulier, le document soulignait le rôle attendu de l'UNESCO, à savoir : apporter « des réponses appropriées aux problématiques liées à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel africain, ainsi qu'à la prévention du trafic illicite des biens culturels et à leur restitution ». Il proposait également quatre programmes phares, dont le Programme phare 3 intitulé « Patrimoine culturel et Priorité Afrique ».

En novembre 2021, une version révisée du projet de Stratégie opérationnelle a été présentée et adoptée lors de la 41e session de la Conférence générale, à la suite de la Décision 5.III.B adoptée par le Conseil exécutif à sa 212e session. Ce projet mis à jour proposait l'ajout d'un cinquième programme phare et de nouveaux titres pour certains programmes phares existants, notamment le remplacement de l'intitulé du Programme phare 3 par celui-ci : « Promouvoir le patrimoine culturel et le développement des capacités ». Ce programme phare s'appuie sur deux objectifs principaux :

1. Soutenir les États membres africains dans le renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial, en particulier aux fins des propositions d'inscription et du retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril ; et
2. Soutenir les États membres africains dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels dans le cadre de la Convention de 1970 et dans la facilitation du retour et de la restitution des biens culturels dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC), ainsi que dans la promotion des musées.

Le programme inclut des références à la conservation et au développement socioéconomique et souligne les liens entre patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, et le bien-être des communautés. Les définitions de patrimoine culturel et patrimoine naturel données aux articles 1 et 2 de la *Convention du patrimoine mondial*[4] sont essentielles pour soutenir l'établissement de ces liens.

Afin de mener à bien la nouvelle Stratégie opérationnelle, un groupe de travail interne a été mis en place par l'UNESCO en octobre 2021. Ce groupe de travail était chargé d'élaborer une stratégie de mise en œuvre (ci-après « la Stratégie ») pour l'Objectif principal 1 du Programme phare 3, en étroite collaboration avec l'AWHF et les Organisations consultatives. Deux phases de consultation ont donc été menées avec les parties prenantes concernées afin de rassembler leurs idées et leurs contributions

[3] UNESCO, 1989.

[4] Le texte intégral de la version française de la Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel est consultable à l'adresse suivante : https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/

et pour établir une nouvelle approche du patrimoine en tant que moteur du développement durable en Afrique.

La première phase, qui s'est déroulée à Paris (France) et à Rome (Italie) en novembre et décembre 2021, a permis de recueillir les observations du Secteur de la culture, du Secteur de la Priorité Afrique et des Relations extérieures, et des bureaux hors siège de l'UNESCO, ainsi que des Organisations consultatives (ICCROM[5], ICOMOS[6], UICN[7]) et du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF). Cette phase a permis de déterminer la structure de la Stratégie.

La deuxième phase s'est déroulée entre janvier et avril 2022 et a pris la forme d'une série de missions sur le terrain à Addis Abeba (Éthiopie) et Pretoria (Afrique du Sud), ainsi que de réunions en ligne/hybrides organisées et accueillies par les bureaux hors siège de l'UNESCO à Nairobi (Kenya), Harare (Zimbabwe), Rabat (Maroc) et Dakar (Sénégal). Un grand nombre de parties prenantes ont été consultées : des représentants gouvernementaux, des experts, des centres d'expertise, mais aussi des membres de la société civile et des jeunes provenant de toute l'Afrique. Ces réunions ont permis des délibérations approfondies sur des sujets spécifiques concernant la mise en œuvre de la *Convention de 1972* en Afrique (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord), et notamment sur les bonnes pratiques de conservation et de gestion, les possibilités et les défis. Les recommandations issues de ce processus de consultation ont débouché sur la présente Stratégie.

Conçue pour permettre une mise en œuvre efficace de l'Objectif principal 1 du Programme phare 3 (relatif au renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial) en tant qu'outil inclusif et participatif, cette Stratégie vise également à favoriser les synergies avec l'Objectif 2 – centré sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels –, les autres conventions culturelles et secteurs de l'UNESCO (Sciences naturelles, Sciences sociales et humaines, et Éducation), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales. S'appuyant sur des textes internationaux fondamentaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015*a*), l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons (Union africaine, 2015), la Charte de la renaissance culturelle africaine (Union africaine, 2006) et la Déclaration de Ngorongoro sur le patrimoine mondial africain comme moteur du développement durable (UNESCO, 2016), ainsi que sur les plans d'action régionaux pour le patrimoine mondial dans les régions Afrique subsaharienne et États arabes (2021-2027) (UNESCO, 2021*b* ; 2021*c*), la Stratégie entend promouvoir la culture et le patrimoine africains en tant que moteur d'un développement durable bénéfique à tous, en adéquation, notamment, avec le Programme 2030 de l'ONU et l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA).

1.2 Célébration du 50e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial de 1972*

À l'occasion de différents événements organisés pour célébrer le 50e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* (au Cameroun, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal), un large éventail d'acteurs clés, parmi lesquels des jeunes, des experts, des femmes et des représentants gouvernementaux, ont de nouveau exploré les défis et les possibilités liés à la mise en œuvre de la *Convention* en Afrique. Cela a donné lieu à d'autres réflexions concernant, notamment, la représentativité, les actions en matière de changements climatiques, l'équilibre entre conservation et développement durable, le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril, le renforcement des capacités, et la participation des communautés vivant à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial. L'Appel à l'action de Yaoundé, adopté par les ministres en charge du patrimoine naturel et culturel lors de la réunion tenue à Yaoundé, en République du Cameroun, le 19 octobre 2022 pour la célébration régionale du 50e anniversaire de la *Convention de 1972* en Afrique centrale, a très

[5] Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

[6] Conseil international des monuments et des sites.

[7] Union internationale pour la conservation de la nature.

bien fait écho à ces réflexions. À cet égard, à l'occasion de l'événement intitulé « Célébration du 50e anniversaire du patrimoine mondial de l'UNESCO : Une source de résilience, d'humanité et d'innovation », qui s'est tenu à Delphes, en Grèce, du 16 au 18 novembre 2022, la Directrice générale de l'UNESCO, Madame Audrey Azoulay, a attiré l'attention sur les « trois défis majeurs pour l'avenir » de la *Convention de 1972*, à savoir la représentativité, les travaux scientifiques et éducatifs sur le patrimoine, et la conservation. Lors de ce même événement, le Directeur du patrimoine mondial, M. Lazare Eloundou, a organisé une table ronde intitulée « Priorité Afrique pour les 50 prochaines années » afin de poursuivre la réflexion sur les défis que représente le renforcement des capacités en Afrique, et notamment sur le programme de mentorat proposé pour encourager les jeunes experts africains à travailler dans le système du patrimoine mondial. La Stratégie a intégré ces réflexions en définissant des cibles plus claires.

1.3 Produits (opérationnels) clés pour l'Objectif principal 1 du Programme phare 3

Afin d'atteindre l'Objectif principal 1-du Programme phare 3, la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2022-2029) est structurée autour de cinq produits (opérationnels) clés :

i. Aide à l'établissement des dossiers de proposition d'inscription au patrimoine mondial en Afrique

Le continent africain ne représente que 12 % de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO[8]. En outre, 3 États parties (la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie) n'ont pas encore élaboré leurs listes indicatives et 12 États parties[9] n'avaient aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en mars 2023. Par l'intermédiaire d'une approche novatrice de renforcement des capacités, la Stratégie accordera la priorité à ces États parties et aidera d'autres pays africains à élaborer des dossiers de proposition d'inscription réussis et à accroître leur représentativité sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

ii. Aide au retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril

Avec près de 41 % de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le continent africain est le plus représenté sur cette liste. La Stratégie aidera les États parties africains à définir l'état de conservation souhaité pour le retrait des 21 biens africains concernés à ce jour de la Liste du patrimoine mondial en péril. La Stratégie veillera également à prévenir de futures inscriptions sur la Liste avec la mise en place d'un programme de suivi destiné à inverser les tendances actuelles.

iii. Mise à profit des bonnes pratiques de conservation en faveur du développement socioéconomique

L'un des principaux défis associés à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* en Afrique aujourd'hui réside dans la recherche constante d'équilibre entre conservation et développement durable. La Stratégie opérationnelle favorisera le renforcement des pratiques de conservation et de gestion durables tout en veillant à ce que le patrimoine culturel et national demeure un atout pour encourager le développement socioéconomique.

iv. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités étant au centre du Programme phare 3, des efforts seront déployés pour développer une nouvelle approche durable visant à favoriser le renforcement

[8] Le continent africain a 139 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, parmi lesquels 90 sont des biens culturels, 43 sont des biens naturels et 6 sont des sites mixtes. Les 54 États membres africains (47 pays de la région Afrique et 7 de la région des États arabes) ont ratifié la *Convention du patrimoine mondial*.

[9] Burundi, Comores, Djibouti, Eswatini, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie et Soudan du Sud.

des capacités dans des domaines tels que les propositions d'inscription, la gestion et la conservation. Cela sera rendu possible par un renforcement de la collaboration existante avec les partenaires de l'UNESCO, en particulier les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN), l'AWHF, le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) et les autres centres de catégorie 2 de l'UNESCO en Afrique[10], mais aussi des établissements d'enseignement tels que l'École du Patrimoine Africain (EPA), le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA) et des universités africaines, en particulier les deux Chaires UNESCO récemment établies au Botswana[11] et au Zimbabwe[12] dédiées au patrimoine africain.

v. Aide aux experts africains du patrimoine culturel

Les experts du patrimoine culturel figurent parmi les principaux acteurs qui influencent la gouvernance collective à tous les niveaux (au niveau international en participant au système des Organisations consultatives et au niveau national en soutenant les autorités de gestion) et qui assurent la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la sauvegarde du patrimoine culturel africain. Pour renforcer les compétences professionnelles de ces experts et soutenir leurs activités, il est nécessaire de développer des approches d'autonomisation innovantes reposant notamment sur la formation et sur l'établissement de réseaux favorisant l'échange d'expériences.

Ces cinq produits opérationnels de l'Objectif principal 1 ont servi de base aux quatre produits de la Théorie du changement qui fournit le cadre d'action pour la période 2022-2029.

[10] Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique), Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ; Institut pour la culture africaine et la compréhension internationale, Abeokuta, État d'Ogun (Nigéria) ; Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, Alger (Algérie).

[11] Chaire UNESCO sur les « Études sur le patrimoine africain et le développement durable », université du Botswana (2020).

[12] Chaire UNESCO sur le patrimoine africain, Great Zimbabwe University (2020).

2. Évaluation du patrimoine mondial de l'UNESCO en Afrique

Dans le cadre de l'approche adoptée pour préparer cette Stratégie, un examen approfondi des progrès accomplis par le continent africain dans la mise en œuvre de la *Convention de 1972* a permis de dresser la liste des questions stratégiques à soumettre à l'examen et à l'adoption des États membres. Afin de renforcer l'adhésion du continent à cette Stratégie, l'examen a été étroitement aligné sur les cadres du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (Nations Unies, 2015*a*) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « L'Afrique que nous voulons » (Union africaine, 2015), ainsi que sur d'autres politiques et conventions culturelles de l'UNESCO pertinentes pour la mise en œuvre de la Convention de 1972 en Afrique. Une session spéciale a par ailleurs été organisée à Pretoria (Afrique du Sud) entre les experts, le groupe de travail et l'AWHF afin d'aligner la Stratégie sur le Plan stratégique de l'AWHF (2022-2027). Cette section offre donc une réflexion approfondie sur les possibilités et les défis associés au patrimoine mondial en Afrique, tout en présentant leur possible intégration dans une théorie du changement en vue de la mise en œuvre optimale de la *Convention* en Afrique.

2.1 Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique

2.1.1 La Stratégie globale avant l'année 1994

La Stratégie globale de l'UNESCO de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (ci-après dénommée « la Stratégie globale ») constitue l'une des premières tentatives de correction des déséquilibres en matière de diversité de la Liste du patrimoine mondial. Cette priorisation témoigne de son importance cruciale en tant que prérequis pour préserver la crédibilité de la *Convention*.

Entre 1975 et 1994, l'UNESCO a fait tout son possible pour encourager les États parties à adhérer à la *Convention* et à inscrire leurs sites sur la Liste du patrimoine mondial, tout en créant à cet effet un système qui fonctionne. De 1983 à 1993, une série de réunions ont été animées par l'UICN et l'ICOMOS pour permettre aux pays africains d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la *Convention* – sous le nouveau nom d'« Étude globale » à partir de 1987 –, l'accent étant ensuite mis sur les analyses comparatives.

Au cours de ces premières années d'existence de la *Convention*, les propositions d'inscription demeuraient une préoccupation majeure pour l'UNESCO ; néanmoins, en dépit de toutes ces bonnes intentions, les efforts déployés pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention* par les pays africains n'ont été que partiellement couronnés de succès. En 1987, seuls 18 des 99 États parties à avoir ratifié la *Convention de 1972* avaient soumis des listes indicatives pour des biens culturels, et seuls 12 États parties avaient des listes indicatives pour des biens naturels[13].

L'année 1994 présente un scénario différent de celui des précédentes années en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention par les États africains ; un nouveau cadre conceptuel est en effet défini. Des termes tels que « surreprésentation » sur la Liste (utilisé pour la première fois pour illustrer le nombre relativement élevé de propositions d'inscription soumises par la région Europe) et « mauvaise interprétation » du continuum nature-culture font leur émergence, et une révision profonde des critères d'éligibilité est entreprise pour tenir compte des typologies nouvellement adoptées. Il est donc clair qu'avant 1994, la mise en œuvre de la Convention était axée sur la préservation de sa crédibilité.

Les cinquante années d'efforts déployées par l'UNESCO pour renforcer les capacités du continent africain à mettre en œuvre la Convention ont permis de réaliser des progrès encourageants, mais ceux-ci n'ont pas eu les effets durables escomptés. Cet état actuel des choses n'est plus souhaitable compte

[13] Rapport de la 11e session du Comité du patrimoine mondial (SC-87/CONF.005/9)

tenu de la diversité et de la richesse du patrimoine africain, mais aussi de l'attachement qu'il suscite. En s'inspirant des meilleurs exemples de réformes dans d'autres régions telles que l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, où des défis similaires ont été relevés dans le passé, l'Afrique est aujourd'hui à un tournant prometteur pour transformer les menaces en opportunités en tirant parti de l'ère actuelle de la mondialisation. L'établissement de réseaux, de liens, d'alliances et de synergies efficaces au sein du continent et avec d'autres régions – et dans le monde entier – est une orientation stratégique qui doit être pleinement poursuivie.

2.1.2 Patrimoine et développement durable

La recherche d'équilibre entre patrimoine et développement durable continue de susciter un large débat en Afrique. Au moins six délibérations liées à l'UNESCO ont eu lieu à ce sujet, à commencer par la Déclaration de Budapest dès 2002, et jusqu'à la Déclaration de Ngorongoro en 2016. Toutes s'entendent sur la nécessité de promouvoir un développement socioéconomique durable par l'entremise de la préservation du patrimoine. La Déclaration de Ngorongoro souligne le rôle des relations intergénérationnelles, et en particulier des femmes et des jeunes, à cet égard. Le fait est qu'après deux décennies d'expérimentation, l'équilibre entre la préservation du patrimoine et le développement socioéconomique en Afrique doit encore être réalisé ou démontré de manière tangible. Il est donc clairement nécessaire de privilégier une approche centrée sur les personnes pour équilibrer les deux.

2.1.3 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et Agenda 2063 de l'Union africain (UA) : « l'Afrique que nous voulons »

Le fait que les préoccupations liées au patrimoine africain soient désormais intégrées dans les mécanismes de l'ONU et de l'UA concorde avec les aspirations à long terme du continent africain. La synergie de l'UNESCO avec les ODD du Programme 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA a été illustrée à plusieurs reprises – par exemple dans le cadre du Programme phare 2014-2017 de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique et dans le cadre de la nouvelle Stratégie opérationnelle 2022-2029. Il existe des liens forts entre le Programme phare 5 de l'UNESCO (Le pouvoir de la culture au service du développement durable) et les Aspirations 5, Objectif 16 (Renaissance culturelle) et 6, Objectif 17 (Pleine égalité entre les hommes et les femmes) de l'UA, ainsi qu'avec les ODD 5 (Égalité entre les sexes) et 11 (Villes et établissements humains) de l'ONU. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui fonctionne dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA et du Programme 2030 de l'ONU, fournit une plateforme essentielle pour cimenter ces synergies, qui peuvent être canalisées afin de renforcer la mise en œuvre de la *Convention* par la région Afrique. Il s'agit maintenant de saisir et de développer cette occasion tout en instillant un sentiment d'être partie prenante à tous les acteurs concernés.

2.1.4 Plans d'action régionaux à la suite du Troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les régions Afrique subsaharienne et États arabes

L'exercice de soumission des Rapports périodiques de l'UNESCO est un mécanisme sexennal régulier permettant de suivre la mise en œuvre de la *Convention* par les États parties depuis 2000. La région de l'Afrique subsaharienne a terminé son troisième cycle de soumission des Rapports périodiques entre 2019 et 2020, cycle qui a ensuite été discuté par le Comité du patrimoine mondial en 2021, et qui s'est terminé par l'adoption du nouveau Plan d'action pour l'Afrique subsaharienne 2021-2027[14].

[14] Décision 44 COM 10B, Résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour l'Afrique. https://whc.unesco.org/fr/decisions/7651/

Les sujets nécessitant une intervention plus importante sont les suivants : faibles représentativité et crédibilité, faiblesse des systèmes de conservation et de gestion, capacités insuffisantes, besoin de sensibilisation et de communication, participation communautaire et développement durable.

Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques dans les États arabes a été mené entre 2018 et 2019 et a été présenté au Comité du patrimoine mondial en 2021, conduisant à l'adoption du Rapport régional et du Plan d'action connexe pour les États arabes 2021-2027[15]. Les domaines prioritaires identifiés sont liés au renforcement de la représentation du patrimoine culturel et naturel dans la région, à la protection, à la conservation et à la gestion du patrimoine mondial de l'UNESCO, en particulier pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (notamment par l'entremise d'une préparation aux situations d'urgence, d'une réponse au risque de catastrophe et d'une planification du relèvement), à l'intégration de politiques de développement durable dans la gestion du patrimoine, au renforcement des capacités, ainsi qu'à la participation et à la mobilisation de toutes les parties prenantes, et en particulier des communautés locales.

2.1.5 Le plan stratégique 2022–2027 de l'AWHF

L'AWHF continue de se repositionner au sein de l'UNESCO conformément aux principes fondamentaux qui sous-tendent sa création il y a 16 ans en tant que mécanisme de mise en œuvre financé par les États membres africains pour servir les intérêts et les aspirations de la région. Le plan stratégique 2022-2027 de l'AWHF, approuvé le 17 mars 2022, réaffirme son rôle central dans la préservation du patrimoine africain en alignant les quatre premiers de ses cinq objectifs sur l'orientation plus large de cette Stratégie. Du 1er au 3 mars 2022, une session de travail spéciale s'est tenue avec l'AWHF à Pretoria afin de mettre en adéquation les deux stratégies. Le plan stratégique de l'AWHF vise à atteindre les objectifs suivants au cours des cinq prochaines années :

- Objectif 1 : Contribuer à accroître le nombre de sites africains sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (convergence avec le Pilier 1, Priorité 1)
- Objectif 2 : Améliorer la gestion et la conservation des biens du patrimoine mondial en Afrique (convergence avec le Pilier 4, Priorité 4)
- Objectif 3 : Renforcer la croissance durable pour les communautés locales liées aux biens du patrimoine mondial développés (convergence avec le Pilier 3, Priorité 3, et le Pilier 5, Priorités 6 et 7)
- Objectif 4 : Renforcer les partenariats pour améliorer la mobilisation de fonds et la sensibilisation à l'AWHF et au patrimoine (convergence avec le Pilier 4, Priorité 5).
- Objectif 5 : Renforcement institutionnel du Fonds du patrimoine mondial africain (convergence avec le Pilier 4, Priorité 5)

2.1.6 Durabilité et suivi de la mise en œuvre de l'Objectif principal 1 au-delà de 2029

La durabilité de cette Stratégie sera assurée par la concrétisation d'un sentiment d'appropriation collective et d'une gouvernance inclusive par la région Afrique. Sur ce point, le processus employé pour préparer cette Stratégie, qui a mobilisé un large spectre de parties prenantes dans le cadre d'une approche hautement participative, est jugé utile. La Stratégie a par ailleurs fait l'objet d'examens approfondis par de multiples parties prenantes afin de garantir que les questions clés sont pleinement prises en compte. Pour que la gouvernance soit inclusive, les États membres africains doivent être le point d'ancrage de cette Stratégie, tant au niveau de l'UA que de l'UNESCO. Elle doit être bien intégrée

[15] Décision 44 COM 10A. Rapport sur les résultats du troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour les États arabes. http://whc.unesco.org/fr/decisions/7652/

dans les cadres de planification des États membres aux niveaux national et local afin de garantir ses ressources et son suivi. La dépendance actuelle vis-à-vis de donateurs extérieurs n'est pas viable pour les changements préconisés par les États membres.

2.2 Analyse de la situation et possibilités

2.2.1 Examen critique

La mise en œuvre de la *Convention* par la région Afrique depuis son adoption en 1972 a fait face à de nombreux obstacles. Malgré les efforts soutenus du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de ses Organisations consultatives –en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités régionales –, la situation est loin de refléter les attentes du continent. Un demi-siècle après l'adoption de la *Convention*, la région est toujours confrontée aux mêmes problèmes : listes indicatives insuffisamment développées, soumissions de propositions d'inscription peu convaincantes et pratiques de gestion et de conservation généralement inefficaces. À ces problèmes s'ajoute une myriade d'enjeux complexes, comme la participation communautaire, les changements climatiques et autres catastrophes, et l'intégration du développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Cette situation délicate et déconcertante accompagnant la mise en œuvre de la Convention soutient le point de vue défendu par les États membres de l'UNESCO, à savoir qu'une redéfinition du patrimoine dans le contexte africain est nécessaire.

Le nouveau Programme phare 3 de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique 2022-2029 adopte une approche globale afin de remédier à ces problèmes. Il se concentre sur le renforcement des capacités du continent africain pour gérer le patrimoine comme une source de résilience, d'humanité et d'innovation.

2.2.2 Analyse SWOT

Il est important d'établir les points forts, les points faibles, les possibilités et les risques (analyse SWOT – Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) pour la mise en œuvre de la Convention par la région Afrique à prendre en compte dans la nouvelle Stratégie afin de les intégrer au cadre de mise en œuvre de la *Convention* (Figure 1).

Points forts	**Points faibles**
. La *Convention* a été ratifiée par tous les pays africains . Patrimoine riche et varié dans des conditions relativement intactes . Systèmes (nationaux et internationaux) de gestion du patrimoine suffisamment développés . L'AWHF (un Centre de catégorie 2) a une expérience reconnue en matière de renforcement des capacités	. Collaboration et partenariats insuffisants entre les États parties et les sous-régions . Faible capacité de mise en œuvre des aspirations en matière de conservation à plusieurs niveaux . Manque d'inclusivité au niveau de la gestion du patrimoine, en particulier concernant les communautés locales, et absence de données sur la participation des femmes, notamment au niveau décisionnel . Faible sollicitation et nombre insuffisant d'experts qualifiés du patrimoine mondial africain . Intégration insuffisante des plans d'action régionaux dans les cadres de planification nationaux et régionaux des États parties
Possibilités offertes	**Risques entraînés (défis)**

. Synergies sous-régionales et continentales coordonnées par les Communautés économiques régionales et stimulées par le partenariat stratégique fort entre l'Union africaine et l'ONU . Un large segment de jeunes (>40 % de la population africaine) pour faire avancer les travaux de la *Convention* . Disponibilité croissante et évolution des technologies (en particulier numériques) pour soutenir le développement socioéconomique fondé sur le patrimoine . Systèmes de gestion traditionnels qui pourraient être renforcés et mieux être intégrés dans les plans de gestion . Potentiel d'accroitre la coopération entre les chaires UNESCO, les universités et les établissements d'enseignement supérieur, pour augmenter ainsi le réseautage	. Érosion rapide du patrimoine en raison de changements sur les plans socioéconomiques, démographiques et technologiques . Minimisation du rôle central de la conservation du patrimoine dans les moyens de subsistance et pour satisfaire les besoins sociétaux de développement économique . Instabilités et incertitudes politiques qui conduisent à des conflits civils ainsi qu'à des problèmes de gestion . Risques et autres catastrophes, parmi lesquels les changements climatiques et le développement incontrôlé . Absence d'harmonisation entre les propositions issues des cadres de planification nationaux et régionaux des États parties et les procédures figurant dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la *Convention*

Figure 1. Analyse SWOT pour la mise en œuvre de la *Convention* par la région Afrique.

Source: UNESCO.

3. Diagnostic of the structural challenges

En complément du diagnostic tiré de l'analyse SWOT (Figure 1), dérivé de précédents exercices de réflexion, comme le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, et de discussions avec les États membres, les Organisations consultatives et des experts, cette section examine les défis structurels qui entravent la mise en œuvre de la *Convention* de 1972 en Afrique.

3.1 Principaux défis structurels

Les défis qui suivent sont structurels et empêchent la gouvernance et le développement du patrimoine au niveau local, influençant négativement l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Convention et donnant lieu à de mauvais états de conservation et à des processus de proposition d'inscription infructueux dans de nombreux pays africains.

3.1.1 Connaissances et capacités insuffisantes des institutions

La plupart des États parties africains manquent de capacités institutionnelles à différents niveaux pour ce qui est des processus, des procédures et des mécanismes associés à la mise en œuvre de la *Convention* de 1972. Cette lacune a été au centre des préoccupations de l'UNESCO et de certaines Organisations consultatives (dans le cas du programme Africa 2009) au cours des dernières décennies, avec une augmentation des activités de renforcement des capacités. De nombreux facteurs contribuent à ce manque de capacités institutionnelles. Au niveau national, par exemple, des phénomènes tels que les changements administratifs, la rotation des effectifs et l'insuffisance des ressources financières pour conserver les talents et l'expertise au sein des institutions publiques constituent souvent un obstacle au développement et au partage durables des connaissances, ainsi qu'à la connaissance de la *Convention* par les institutions.

3.1.2 Expertise et représentativité africaines

Le nombre insuffisant d'experts africains spécialisés dans le patrimoine mondial et les processus liés à la *Convention* et/ou travaillant avec le Secrétariat, les États parties et les Organisations consultatives pose également problème. Cela se traduit souvent par une pression considérable sur la demande et l'offre d'expertise sur le continent. Le manque d'expertise indispensable à la mise en œuvre optimale de la *Convention* conduit à deux phénomènes. Premièrement, la plupart des pays africains ne disposent pas des compétences nécessaires à l'identification de sites potentiels, à l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription, à la préparation de plans de conservation et de gestion, et à la mise au point de politiques et de plans pour la promotion du tourisme durable. Deuxièmement, le manque d'experts locaux – et en particulier de femmes, qui sont les gardiennes des connaissances et des pratiques traditionnelles – crée une lacune au niveau des connaissances et des expériences traditionnelles, ce qui, à son tour, a un impact négatif sur la qualité de la plupart des résultats requis/attendus dans les processus de mise en œuvre et entrave les progrès vers l'égalité entre les sexes. Cela représente un obstacle supplémentaire à la pleine représentativité sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi qu'à l'élaboration d'outils et de mécanismes endogènes adéquats pour garantir une conservation durable et une gestion efficace ainsi qu'une promotion complète et inclusive des biens.

3.1.3 Participation à la mise en place des mécanismes de la Convention et contribution aux services des Organisations consultatives

Les mécanismes actuels de mise en œuvre de la *Convention* et le rôle joué par les Organisations consultatives n'incitent pas suffisamment les pays africains à assurer une représentativité équitable

sur la Liste du patrimoine mondial. Bien qu'il ne soit pas question d'adapter un ensemble de mécanismes à une région spécifique ou d'obtenir un quelconque avantage, les experts africains ont le sentiment que le continent a été défavorisé au sein de la gouvernance du système du patrimoine mondial, en particulier concernant les Organisations consultatives. Le rôle périphérique joué par les experts africains dans les activités et les mécanismes décisionnels des Organisations consultatives exacerbe la situation et marginalise les efforts déployés par de nombreux pays africains pour poursuivre avec assurance le processus de proposition d'inscription.

3.1.4 Partage des connaissances et durabilité par l'entremise d'universités/établissements d'enseignement supérieur

Le développement et le partage des connaissances ainsi que la documentation sont essentiels pour assurer une conservation, une gestion et une promotion durables du patrimoine à n'importe quel endroit de la planète. En Afrique néanmoins, cet enjeu capital n'a pas été pleinement institutionnalisé. Malgré les efforts déployés pour favoriser l'intégration du patrimoine dans les programmes universitaires, tous les pays n'ont pas procédé à cette intégration de manière durable en raison soit d'un manque de capacités, soit d'un manque d'experts capables de fournir ce type de contenu. En outre, des institutions spécialisées telles que l'EPA, le CHDA et le MWEKA n'ont pas encore été en mesure de combler les lacunes, bien qu'elles fonctionnent depuis plus de dix ans maintenant. Il n'existe donc pas de réseau structuré d'établissements d'enseignement supérieur compétents, ce qui entrave grandement le développement d'un réservoir continental de talents, de compétences et de connaissances concernant le patrimoine culturel africain.

3.1.5 Inclusivité et mobilisation de la société civile et des communautés locales

L'inclusion de la société civile dans toute sa diversité – et en particulier des communautés locales – dans les processus et les mécanismes liés à la gestion des biens du patrimoine mondial en Afrique reste un défi en raison de nombreux facteurs qui ne sont ni uniformes ni communs à tous les pays. Ce manque de participation et/ou de mobilisation conduit à de mauvaises pratiques de sauvegarde et à des résultats défavorables pour toutes les personnes concernées, et la situation devient encore plus urgente dans le cas des femmes et des jeunes. En outre, le désengagement récurrent de la société civile et des groupes vulnérables, comme les femmes et les jeunes, des efforts de conservation et de promotion du patrimoine en Afrique a un effet négatif – en particulier pour les femmes – sur la sensibilisation, les actions de persuasion et la mobilisation de ressources provenant des secteurs privé et public pour permettre un état optimal de conservation des sites, tout en fournissant des moyens de subsistance durables.

3.1.6 Le rôle des femmes dans la transmission des connaissances et la sauvegarde du patrimoine

Enfin, le rôle des femmes dans le développement du patrimoine africain est minime, que ce soit au regard de la transmission des connaissances traditionnelles ou de la participation aux mécanismes de sauvegarde. Le problème tient au fait que, dans de nombreux pays africains, les mécanismes actuels de mise en œuvre de la *Convention de 1972* n'intègrent pas de politiques sensibles aux questions de genre, tenant compte des questions de genre ou sexotransformatrices alors que l'égalité des genres est la deuxième priorité mondiale de l'UNESCO avec la Priorité Afrique.

Les femmes comptent environ pour moitié dans les ressources humaines du secteur de la culture ; elles jouent un rôle important dans la création, la transmission, la sauvegarde et la promotion des connaissances traditionnelles, mais elles ne représentent que 24 % des gestionnaires (WHC/21/44.COM/5A) et sont souvent confrontées à de plus grandes difficultés que les hommes, en particulier en Afrique. Les femmes qui travaillent dans le domaine de la culture gagnent moins que les hommes, obtiennent moins d'emplois et ont un accès réduit à la protection sociale. Cette ségrégation

horizontale et verticale, combinée au manque de diversité des experts culturels en Afrique, pourrait marginaliser encore davantage les femmes, qui ne bénéficient pas des mêmes possibilités de partager leurs perspectives et leurs connaissances uniques avec le monde.

Malgré les progrès accomplis dans de nombreux domaines, les données et les statistiques relatives au rôle des femmes dans le patrimoine culturel restent insuffisantes ; les politiques et les mesures culturelles visant à lutter contre les inégalités liées au genre favorisent souvent la participation des femmes dans la vie culturelle sans reconnaître ni faire évoluer leur statut en tant qu'artistes ou professionnelles de la culture. L'égalité des genres étant une priorité mondiale, de même que l'Afrique, il est d'une importance cruciale pour l'UNESCO que les pays intègrent une dimension hommes-femmes dans la mise en œuvre de toutes les conventions culturelles de l'UNESCO, et notamment de la *Convention de 1972*, pour que les femmes puissent, comme les hommes, accéder à des activités culturelles exemptes de préjugés sexistes, y participer, en bénéficier et les façonner.

3.2 Domaines d'intervention

Afin de garantir une conservation durable et une gestion efficace, ainsi que l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription solides, les domaines d'intervention suivants sont suggérés :

3.2.1 Améliorer la gestion pour des propositions d'inscription plus solides en Afrique en tirant parti des systèmes de connaissances traditionnels

En Afrique, les propositions d'inscription continuent à être une source de préoccupation et empêchent la présentation du riche éventail du patrimoine africain à l'échelle mondiale. Néanmoins, compte tenu des directives strictes de l'UNESCO, les propositions d'inscription exigent des niveaux adéquats de compétences et de savoir-faire contemporains et traditionnels pour être réussies, ce qui a manqué dans les régions africaines au fil des ans. Il est donc important de poursuivre le renforcement des capacités en tant qu'investissement dans l'ensemble du continent à cet égard, par l'entremise d'une formation stratégique et avec la participation étroite des communautés locales, afin de garantir une meilleure représentation de l'Afrique. Dans leurs discussions, les participants ont fait valoir l'idée de l'**identité** africaine et souligné les mots-clés suivants : aspiration, autonomie, crédibilité, héritage, appropriation, reconnaissance et visibilité.

3.2.2 Renforcement progressif des capacités pour des connaissances et une expertise durables centrées sur des experts africains

Cette synthèse a également montré que les capacités professionnelles et techniques globales des experts africains pour la gestion des biens du patrimoine mondial demeurent un sujet sensible, ce que reconnaît l'UA. Cela, en dépit du fait qu'une attention constante a été portée à la formation en Afrique au cours des 50 dernières années de la mise en œuvre de la *Convention*. Cela signifie que nous avons mené des activités de formation et de perfectionnement qui n'ont pas eu d'effets notables. Il est nécessaire de sérieusement reconsidérer les approches et les résultats actuels de la formation dans la région afin d'élaborer et de promouvoir les meilleurs modèles de formation à adopter et à développer pour une mise en œuvre plus efficace de la *Convention* dans la région. À cet égard, l'objectif principal est d'accroître la **capacité** des Africains à faire de leur mieux et à le faire par eux-mêmes. Les mots-clés apparus dans la discussion sur ce sujet sont les suivants : éducation, autonomisation, connaissances, ressources locales, recherches, compétences et transformation.

3.2.3 Résilience collaborative : gestion des risques, changements climatiques et inscription sur la LPMP

Le patrimoine continue d'être exposé à des risques et à des catastrophes préjudiciables à tous les niveaux – le changement climatique, en particulier, s'impose comme un domaine d'action prioritaire. Les interventions dans ce domaine devraient se concentrer sur le renforcement de la collaboration afin de lutter contre les effets négatifs actuels et potentiels. Sur ce point, le rôle des connaissances et des compétences traditionnelles des communautés locales dans la **gestion des risques** doit également être pris en compte– il est nécessaire d'intensifier les recherches sur les approches traditionnelles et d'étendre les meilleures pratiques dans la région.

Dans le cas des biens inscrits sur la LPMP, l'état de conservation souhaité pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et des mesures correctives doivent être développés, et un soutien doit être fourni aux biens en vue de leur retrait. Reste la question du niveau de préparation aux risques des États membres africains et de leur capacité à affronter les défis dans ce domaine. L'urbanisme non maîtrisé de l'Afrique commence à faire planer une menace sur la protection aussi bien culturelle que naturelle.

Les principaux mots-clés apparus dans la discussion sur ce sujet sont les suivants : éducation, connaissances, transformation, autonomisation, ressources locales, recherches, planification et compétences.

3.2.4 Ne laisser personne de côté : cohésion sociale, jeunes, équilibre hommes-femmes et promotion du patrimoine

Il a été dit à plusieurs reprises que les communautés sont à la fois les principales actrices, mais aussi les principales bénéficiaires de la *Convention* : elles ont beaucoup à donner et beaucoup à gagner de sa mise en œuvre. Les jeunes, quant à eux, sont non seulement essentiels en tant que successeurs intergénérationnels qui assureront la transmission du patrimoine, mais devraient également jouer un rôle déterminant dans l'exploitation de technologies en évolution rapide pour équilibrer patrimoine et développement durable. Une priorité absolue doit donc leur être accordée à cet égard. Le secteur privé, les peuples autochtones, les titulaires de droits, les minorités et les femmes ont également un rôle à jouer. Alors que nous nous efforçons de faire évoluer la manière dont le patrimoine africain est géré dans le monde d'aujourd'hui, nous ne devons laisser personne de côté. Les **communautés** sous toutes leurs formes sont donc représentées dans plusieurs mots-clés : autonomisation, émancipation, mobilisation, genre, inclusion, moyens de subsistance, vivre-ensemble et jeunesse.

3.2.5 Travailler ensemble : établir de nouveaux partenariats et poursuivre la coopération intersectiorelle et interinsitutions

L'amélioration de la capacité à gérer la mise en œuvre de la *Convention* est avant tout une question de ressources humaines et financières. Cela a été le thème principal de la quasi-totalité des discussions et des rapports consacrés à ce sujet dans la région Afrique.

Le renforcement des partenariats et des collaborations, y compris au niveau mondial, est essentiel pour permettre une synergie des interventions en éliminant les répétitions ou les redondances et en consolidant la réalisation d'aspirations communes. Pour les États membres africains, la mise en œuvre de la *Convention* est une question de crédibilité. Plusieurs mots-clés ont été associés à cette idée, à savoir : communication, connexions, coopération, intégration, partenariats, réconciliation et solidarité.

3.2.6 Mettre les bonnes pratiques de conservation du patrimoine au service du développement socioéconomique

On pourrait soutenir que, jusqu'à présent, le patrimoine n'a pas contribué de façon tangible à la réalisation d'une transformation socioéconomique dans la région Afrique. Néanmoins, un grand nombre de bonnes pratiques de préservation du patrimoine ont produit des avantages

socioéconomiques pour les communautés locales de certains pays. La question concerne donc la démonstration et le partage d'expériences, la promotion de modèles de conservation durable du patrimoine, ainsi que leur expansion maximale dans la région. Il demeure nécessaire d'adopter des approches innovantes en matière de renforcement des capacités, ce qui permettra de relever les défis socioéconomiques et relatifs au patrimoine auxquels sont confrontées plusieurs sociétés africaines. La **qualité de vie** des communautés africaines grâce au patrimoine est la question clé, décrite par différents concepts et mots-clés : engagement, créativité, crédibilité, développement, possibilités, résilience et durabilité.

3.2.7 Mettre fin au déséquilibre structurel pour maximiser la représentativité du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial

i) Aider les 12 États parties africains qui n'ont aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Le soutien à l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription crédibles pour chacun des 12 États parties qui n'ont aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial doit se poursuivre en sensibilisant et en encourageant ces pays à faire bon usage des ressources, des outils et des mécanismes à leur disposition et en accélérant le processus de préparation des dossiers. Afin qu'ils puissent en tirer le meilleur parti, les cours de renforcement des capacités sur les processus de proposition d'inscription et les listes indicatives doivent cibler spécifiquement ces 12 pays. Dans le même ordre d'idées, l'élaboration (ou la révision) de listes indicatives solides et crédibles par les pays qui ne sont pas représentés sur la Liste du patrimoine mondial doit rester une priorité. L'UNESCO, en étroite collaboration avec l'AWHF et les Organisations consultatives, doit également aider ces pays à entreprendre des évaluations rigoureuses afin d'identifier les sites ayant une VUE potentielle en accord avec les analyses des lacunes et les études thématiques existantes.

ii) Accroître le nombre de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial

Pendant qu'ils bénéficient de la généreuse contribution de donateurs internationaux, le Secrétariat et les bureaux hors siège de l'UNESCO doivent continuer à aider les États parties ayant déjà des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO à élaborer des dossiers de proposition d'inscription crédibles afin d'améliorer la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en Afrique. Un processus d'identification, une évaluation des listes indicatives, la réalisation d'études thématiques et l'élaboration de directives de préproposition d'inscription pour les États parties sur une plus grande diversité de sites (patrimoine moderne, sites en zone humide et sites de mémoire) contribueront également à accroître la représentativité du continent sur la Liste.

iii) Équilibre régional de la Liste du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial a déjà discuté de la question de l'équilibre régional sur la Liste du patrimoine mondial, ses réflexions remontant aux célébrations du 20e anniversaire de la *Convention* – voir, par exemple, WHC-92/CONF.002/4, WHC-11/35.COM/INF.9A et WHC-12/36.COM/9A. L'adoption de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, équilibrée et représentative en 1994 a marqué l'aboutissement de cette réflexion. Le Comité a continué à réfléchir sur la Stratégie et à l'évaluer jusqu'au 40e anniversaire de la *Convention*.

La Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique met l'accent sur les difficultés auxquelles le continent est confronté et propose des solutions concrètes aux pays africains pour améliorer l'identification et les propositions d'inscription et assurer une conservation durable

et une gestion efficace de leurs sites ; le 50e anniversaire de la *Convention* offrira une nouvelle occasion de réévaluer la question de l'équilibre régional.

Le débat sur la Priorité globale Afrique devrait également refléter la manière dont cela peut, finalement et universellement, profiter à chaque région représentée sur la Liste. Cette stratégie pose des questions similaires à celles soulevées en 1994, à savoir comment trouver le juste équilibre concernant la représentativité de l'Afrique et d'autres régions sur la Liste dans le cadre de la *Convention*. Compte tenu de la tendance actuelle, le déséquilibre sur la Liste va persister et s'accentuer, car les régions dominantes continuent à inscrire de plus en plus de sites, tandis que l'Afrique et d'autres régions s'efforcent de combler l'écart. Le débat sur l'équilibre régional est donc nécessaire et doit être laissé à l'appréciation du Comité du patrimoine mondial conformément à son mandat et à ses pratiques.

3.3 Questions et besoins émergeant des consultations

Cette sous-partie présente les principales conclusions tirées des consultations. Ces conclusions structureront la Stratégie afin de répondre aux questions et aux défis décrits dans les cinq produits de la Stratégie opérationnelle pour la Priorité Afrique (2022-2029) et dans le résultat de l'analyse SWOT (Figure 1). Les conclusions des consultations influenceront les actions et les cibles de la Stratégie. Les recommandations spécifiques des parties prenantes découlant du processus consultatif plus vaste font partie de cette synthèse.

Il a, en particulier, été largement reconnu que le continent est toujours confronté à des difficultés considérables en matière de protection, de préservation et de promotion du patrimoine. Les participants se sont accordés sur **sept questions clés** à aborder pour que la Stratégie soit une réussite :

i) Le patrimoine africain demeure sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (12 pays n'ont aucun site inscrit et 3 n'ont pas élaboré de liste indicative) ;

ii) De nombreux biens du patrimoine mondial africain sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis des années sans qu'une orientation claire se dégage en vue de leur retrait ;

iii) La participation des quelques experts africains aux questions portant sur le patrimoine mondial, y compris dans les processus dirigés par les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN), est insuffisante ;

iv) Il n'y a pas assez de programmes de développement socioéconomiques permettant de trouver un juste équilibre avec les besoins des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO en matière de conservation et de planification ;

v) La participation des femmes et des jeunes dans les processus du patrimoine mondial est encore faible ;

vi) Les investissements dans les technologies numériques pour la conservation et la promotion du patrimoine demeurent insuffisants ;

vii) Les communautés locales et la société civile ne jouent toujours pas un rôle assez important dans la gestion des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Compte tenu de ces questions mises en évidence lors des consultations et précédemment identifiées dans les plans d'action régionaux des régions Afrique et États arabes, des interventions sont nécessaires dans **sept domaines clés** afin de libérer le plein potentiel du patrimoine africain :

i. Accroître la représentativité du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en fournissant un soutien ciblé aux pays les moins représentés ;

ii. Soutenir les pays africains dans leurs efforts pour retirer leurs biens de la Liste du patrimoine

mondial en péril ;

iii. Renforcer le rôle des experts africains travaillant sur des questions liées au patrimoine mondial, y compris au sein des Organisations consultatives : l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN ;

iv. Promouvoir des programmes de développement socioéconomiques tout en trouvant un juste équilibre avec les besoins des biens du patrimoine mondial en matière de conservation et de planification ;

v. Conférer un rôle plus important aux femmes et aux jeunes ;

vi. Développer l'utilisation des technologies numériques ;

vii. Veiller à ce que les communautés locales et la société civile jouent un rôle clé dans la gestion des biens du patrimoine mondial.

4. Une vision pour l'Afrique – Principes, Piliers et Priorités

L'ensemble du processus ayant conduit à la présente Stratégie a commencé par une introspection qui a débouché sur l'analyse SWOT et un diagnostic des défis structurels précédemment mentionnés. Cette phase préliminaire a jeté les bases du processus de consultation qui a suivi et qui a permis de définir les domaines d'intervention. L'ensemble du processus a permis l'émergence d'une vision globale pour le patrimoine mondial africain, qui est au cœur de la Stratégie. Cette vision vise à exploiter le plein potentiel de tous les acteurs et de toutes les couches de la société et s'appuie sur trois principes directeurs, cinq piliers et sept priorités.

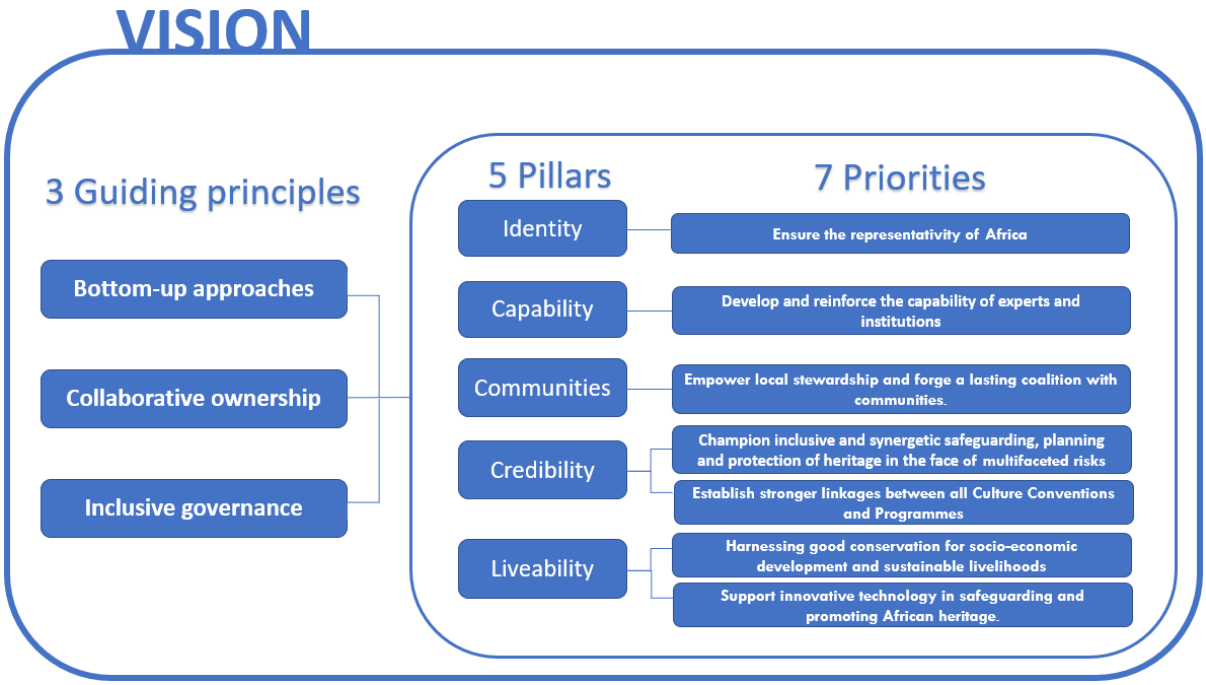

Figure 2. Vision, Principes, Piliers et Priorités de la Stratégie. *Source*: UNESCO

La vision est celle d'une **Afrique qui bénéficie d'une grande diversité, qui la reflète sur la Liste du patrimoine mondial, qui sauvegarde son patrimoine et qui assure sa transmission aux générations futures.**

L'objectif est que l'identité africaine soit représentée dans toute sa diversité sur la Liste du patrimoine mondial, avec des capacités renforcées et des moyens de subsistance durables pour tous, en s'appuyant sur des approches participatives inclusives et sur de nouveaux partenariats. Cette vision est fondée sur trois principes directeurs : (i) **des approches ascendantes** qui favorisent les initiatives communautaires afin de donner du pouvoir aux communautés locales et à la société civile, et en particulier aux jeunes et aux femmes ; (ii) **une appropriation collaborative** par l'entremise de nouveaux partenariats intersectoriels et d'une coopération inter/intrarégionale ; et (iii) **une gouvernance inclusive** qui favorise les bonnes pratiques décisionnelles pour des résultats positifs, sur la base d'un engagement mutuellement bénéfique de tous les États membres et de toutes les parties prenantes.

Afin de concrétiser l'ambition d'obtenir un changement profond pour le patrimoine mondial en Afrique, les consultations ont mis en évidence cinq notions clés qui constituent les piliers de la Stratégie (voir Figure 3) :

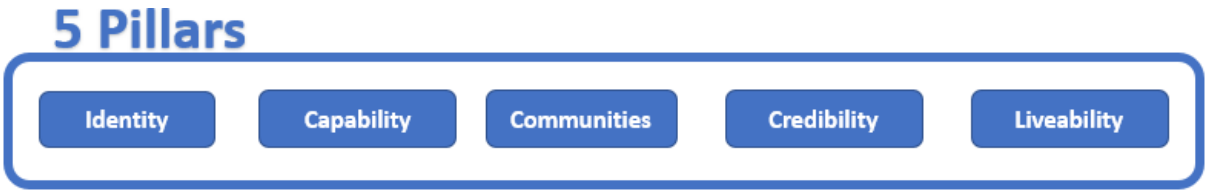

Figure 3. Piliers de la Stratégie. *Source*: UNESCO

Ces piliers se traduiront dans les faits par **sept priorités** qui structureront les progrès et guideront les actions vers la réalisation des objectifs de changement d'ici à 2029 et au-delà :

- La priorité pour le pilier 1 (Identité) est d'**assurer la représentativité de l'Afrique** sur la Liste du patrimoine mondial afin de promouvoir sa grande diversité et son identité.
- Pour le pilier 2 (Capacité), la priorité est de **développer et de renforcer les capacités des institutions**, des universités et des experts, en partenariat avec l'AWHF, de façon à ce que la sauvegarde du patrimoine africain s'appuie de plus en plus sur l'expertise africaine.
- La priorité pour le pilier 3 (Communautés) est de **permettre une bonne gestion locale et de créer une coalition durable avec les communautés** pour renforcer la mise en œuvre de la *Convention*.
- Le pilier 4 (Crédibilité) définit deux priorités qui visent : (i) à **défendre une sauvegarde, une planification et une protection inclusives et synergiques du patrimoine face à des risques multiformes** ; et (ii) à **établir des liens plus forts entre toutes les conventions et tous les programmes culturels** pour favoriser la coopération interafricaine en matière de patrimoine.
- Le pilier 5 (Qualité de la vie) est également associé à deux priorités qui visent : (i) à assurer la durabilité du patrimoine africain en **mettant les bonnes pratiques de conservation au service du développement socioéconomique et de moyens de subsistance durables** ; et (ii) à favoriser l'utilisation de **technologies innovantes dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine africain**.

Ces conclusions de fond issues du vaste processus de consultation ont donné la substance et la structure qui ont permis d'élaborer la présente Stratégie. Elles témoignent d'un large consensus quant à la compréhension du patrimoine dans son intégralité, imbriqué dans tous les aspects de la vie et sortant souvent de la sphère strictement culturelle. Cela exige des approches globales et des perspectives à long terme qui s'appuient aussi bien sur les connaissances traditionnelles que sur le recours à l'innovation, et notamment aux technologies nouvelles et numériques. Une forte responsabilisation de tous les acteurs au niveau local, en combinaison avec des institutions stables et des politiques efficaces, est nécessaire. C'est dans cet esprit que toutes les parties prenantes africaines doivent devenir les actrices du changement auquel elles aspirent, par la sauvegarde d'un patrimoine véritablement représentatif d'une Afrique riche, diverse et déterminante.

5. Théorie du Changement

Une « théorie du changement » a été élaborée à partir de la vision susmentionnée, de ses piliers et de ses priorités. Cette théorie du changement fournit un cadre d'action pour la période 2022-2029 afin de concrétiser la vision et de générer un impact durable. Elle s'appuie sur une synthèse claire des indicateurs de performance, des valeurs de référence, des cibles et des activités.

Comme indiqué plus haut, la mise en œuvre de cette Stratégie contribuera aussi à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) et de leurs cibles, ainsi qu'à la réalisation des aspirations et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. Les principaux objectifs de ces programmes qui font explicitement référence au patrimoine culturel et naturel sont :

ODD 11 : Villes et communautés durables – Cible 11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées – Le Panafricanisme et la communauté d'histoire, de destin, d'identité, d'héritages, de respect de la diversité religieuse et de conscience des peuples d'Afrique et de sa diaspora seront fortement ancrés.

Objectif : La renaissance culturelle africaine est prééminente – inculquer l'esprit du panafricanisme ; exploiter le riche patrimoine et la culture de l'Afrique pour faire en sorte que les arts créatifs contribuent de manière significative à la croissance et à la transformation de l'Afrique ; et la restauration et la préservation du patrimoine culturel de l'Afrique, y compris de ses langues.

Les ODD suivants seront également poursuivis :

- **ODD 4** – Éducation de qualité : Cibles 4.3, 4.4 et 4.7
- **ODD 5** – Égalité entre les sexes : Cibles 5.5 et 5.B
- **ODD 8** – Travail décent et croissance économique : Cibles 8.3, 8.6 et 8.9
- **ODD 10** – Inégalités réduites : Cible 10.2
- **ODD 11** – Villes et communautés durables : Cibles 11.B et 11.C
- **ODD 13** – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Cibles 13.1, 13.2, 13.3 et 13.B
- **ODD 17** – Partenariats pour la réalisation des objectifs : Cibles 17.9, 17.16 et 17.17

Les aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063 de l'Union africaine seront également visés :

- **Aspiration 1** : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable – Objectifs 1 et 7
- **Aspiration 3** : Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit – Objectif 2
- **Aspiration 4** : Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité – Objectif 2
- **Aspiration 6** : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants – Objectifs 1 et 2
- **Aspiration 7** : Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale – Objectif 2

5.1 Vue d'ensemble du résultat, des produits et des activités associées

Tableau 1. Théorie du changement : synthèse des résultats, des produits et des activités associées

Impact	**Les États membres africains soutenus protègent et promeuvent la culture et le patrimoine pour assurer le développement social, économique et environnemental durable des sociétés africaines en vue de la réalisation des ODD 4, 5, 8, 10, 11,13 et 17 du Programme 2030 de l'ONU et des Aspirations 1, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'Agenda 2063 de l'UA**			
Hypothèses	Participation active et significative des acteurs culturels clés, et notamment des communautés, des jeunes et des femmes. Les États membres soutenus ont les moyens et la volonté politique de protéger et de promouvoir la culture et le patrimoine pour permettre la réalisation du Programme 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'UA			
Effet	**Les institutions gouvernementales, les experts et les communautés, notamment les femmes et les jeunes, accroissent la représentativité sur la Liste du patrimoine mondial et renforcent la protection, la conservation, la gestion, la sauvegarde et la promotion du patrimoine mondial pour mettre en œuvre des moyens de subsistance et un développement durables en Afrique**			
Hypothèses	Decision-makers ensure supportive conditions are in place	Des groupes inclusifs et diversifiés d'acteurs culturels jouent un rôle essentiel dans la protection et la promotion du patrimoine	Des groupes communautaires inclusifs et diversifiés jouent un rôle essentiel dans la protection du patrimoine et la promotion d'une économie créative	Les partenaires sont mobilisés et ont des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités
Produits	1. Des moyens sont donnés aux institutions gouvernementales pour accroître la représentativité de l'Afrique et promouvoir ainsi sa diversité et son identité	2. Capacities of institutions, universities and experts, including women and young professionals, reinforced to support World Heritage-related processes for enhanced protection, conservation, management and promotion of African World Heritage, including to mitigate the multifaceted risks threatening World Heritage	3. Les capacités des communautés, et notamment des femmes et des jeunes, des peuples autochtones, ainsi que des organisations communautaires, sont renforcées et soutenues pour accroître leur participation aux processus liés au patrimoine et, ainsi, favoriser les industries créatives et améliorer la conservation et les pratiques durables au sein des biens du patrimoine mondial, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies	4. Mise en place de mécanismes favorisant la coopération entre partenaires africains pour renforcer les liens entre les conventions, les recommandations et les programmes culturels et améliorer la sauvegarde du patrimoine
Hypothèses	Des capacités institutionnelles et humaines, ainsi que des ressources financières, sont disponibles pour mettre en œuvre les activités	Moyens de divers acteurs culturels clés aux niveaux régional et national pour accéder à des lieux sûrs et s'engager de manière significative Groupes ciblés atteints de manière significative	Les communautés locales reconnaissent et approuvent la pertinence des activités et les avantages de leurs objectifs	Les conditions de sécurité et la situation politique permettent la mise en œuvre des activités
Activités	* Fournir un soutien ciblé aux 12 pays africains qui ne sont pas encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial pour l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription * Mettre en place une formation et des missions ciblées pour aider les États parties à identifier des sites potentiels et à inclure de nouvelles catégories du patrimoine africain * Concevoir et mettre sur pied une formation pour la révision et l'harmonisation des listes indicatives, notamment pour les sites transfrontaliers et transnationaux * Fournir un soutien ciblé aux 8 États parties concernés par l'élaboration d'états de conservation souhaités pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril et par la mise en œuvre de mesures correctives pour les 21 biens (assistance internationale, formation, missions, projets extrabudgétaires)	* Mentorer jusqu'à 20 experts africains par an, notamment des femmes et des jeunes professionnels, dans le cadre d'un programme de mentorat intensif et neutre du point de vue du genre afin qu'ils travaillent pour la *Convention de 1972* * Établir et rendre opérationnel le Réseau des gestionnaires de sites africains pour aider les gestionnaires de sites et les institutions gouvernementales à améliorer la gestion, la coopération et le partage des connaissances * Favoriser l'élaboration et l'exécution de programmes conjoints par l'AWHF et l'ARC-WH avec les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN) pour former des experts africains dans le cadre de leurs plans stratégiques * Faciliter l'établissement et l'opérationnalisation d'un réseau panafricain d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur pour élaborer des programmes d'enseignement sur le patrimoine et soutenir les processus liés au patrimoine * Organiser 10 ateliers de renforcement des capacités, selon une approche tenant compte des questions de genre, pour 300 acteurs clés (parmi lesquels 75 femmes et 75 jeunes âgés de moins de 35 ans) sur la réalisation d'une évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), d'une évaluation environnementale stratégique (EES) et d'une étude d'impact sur le patrimoine (EIP) pour éviter les impacts négatifs du développement rapide et incontrôlé, ainsi que l'impact du changement climatique sur la conservation du patrimoine * Élaborer des directives claires tenant compte des questions de genre en vue de l'adoption/la révision d'une législation nationale tenant compte des questions de genre et intégrant le droit international pour assurer une sauvegarde globale du patrimoine, et organiser des ateliers sous-régionaux à cet effet * Fournir une formation actualisée sur la gestion du patrimoine, l'atténuation des risques, l'entrepreneuriat et le tourisme durable pour une meilleure sauvegarde du patrimoine africain * Soutenir et promouvoir des projets visant à développer l'accès numérique à des fins de promotion par l'entremise des mécanismes existants (assistance internationale, Programme de participation et projets extrabudgétaires)	* Mener des activités de sensibilisation pour encourager l'inclusion d'organisations communautaires et de communautés autochtones dans le patrimoine mondial * Développer et soutenir les projets menés par des jeunes dans l'industrie du patrimoine, et notamment les industries créatives * Fournir une formation sous-régionale sur la conservation et l'entrepreneuriat en collaboration avec les partenaires concernés * Soutenir et promouvoir l'élaboration de projets d'entrepreneuriat contribuant au développement socioéconomique local par l'entremise des mécanismes existants (assistance internationale, Programme de participation et projets extrabudgétaires) * Élaborer des politiques, des cadres et des directives tenant compte des questions de genre afin de favoriser un développement inclusif, équilibré et tenant compte des questions de genre dans et autour des biens du patrimoine mondial, ainsi que les investissements dans des entreprises durables liées au patrimoine, et soutenir les projets qui associent différentes industries à de bonnes pratiques de conservation et de promotion du tourisme durable * Soutenir et promouvoir des initiatives menées par les jeunes axées sur l'utilisation des technologies nouvelles et numériques par l'entremise des mécanismes existants (assistance internationale, Programme de participation et projets extrabudgétaires)	* Établir une plateforme permanente d'échange et de discussion entre les points focaux nationaux des six conventions culturelles de l'UNESCO en Afrique afin de favoriser la mise en œuvre de la Recommandation PUH et d'harmoniser les propositions d'inscription pour plus d'une liste de la *Convention* * Organiser des réunions trimestrielles visant la parité des sexes entre le Centre du patrimoine mondial, l'AWHF et l'ARC-WH pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et des plans stratégiques de l'AWHF et de l'ARC-WH * Promouvoir une coopération transnationale accrue par l'entremise des communautés économiques régionales pour les processus et le soutien de la *Convention du patrimoine mondial* * Renforcer la collaboration avec d'autres secteurs de l'UNESCO (Science, Éducation, et Communication et information) et organismes des Nations Unies (UNITAR, UNOPS, PNUD) pour encourager les développements technologiques dans la gestion et la sauvegarde du patrimoine

5.2 Effet de la Stratégie

Effet : Les institutions gouvernementales, les experts et les communautés, notamment les femmes et les jeunes, accroissent la représentativité sur la Liste du patrimoine mondial et renforcent la protection, la conservation, la gestion, la sauvegarde et la promotion du patrimoine mondial pour mettre en œuvre des moyens de subsistance et un développement durables en Afrique

Budget prévisionnel total : **27 009 791 dollars des États-Unis**

Tableau 2. Effet : indicateurs de performance, valeurs de référence, cibles et activités associées

Indicateur de performance		Valeurs de référence	Cible 2025	Cible 2029
i.	Nombre d'institutions gouvernementales qui accroissent la représentativité de l'Afrique pour promouvoir sa diversité et son identité (ventilé par type, secteur/zone géographique)	0	50%	100%
ii.	Nombre d'États parties africains qui ont élaboré/mis à jour leurs listes indicatives	51	54	54
iii.	Nombre d'acteurs clés du patrimoine africain qui améliorent la protection, la conservation, la gestion, la sauvegarde et la promotion du patrimoine mondial (ventilé par sexe, âge, profil, secteur/zone géographique)	0	1,000 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)	2,000 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)
iv.	Nombre d'activités innovantes qui mettent en œuvre des moyens de subsistance et un développement durables en Afrique, menées par les gouvernements, les institutions culturelles et les communautés	0	45	90
v.	Nombre de mécanismes en place et utilisés par les partenaires nationaux et internationaux pour renforcer leur coopération	0	6	6

Produit 1 : Des moyens sont donnés aux institutions gouvernementales pour accroître la représentativité de l'Afrique et promouvoir ainsi sa diversité et son identité

Budget estimé pour le Produit 1 : **10 667 285 dollars des États-Unis**

Tableau 3. Produit 1 : indicateurs de performance, valeurs de référence, cibles et activités associées.

Indicateur de performance		Valeur de référence 2022	Cible 2025	Cible 2029
1i.	Nombre d'États parties africains dotés de moyens pour améliorer la représentation sur la Liste du patrimoine mondial	42 sur 54 (78 %)	12 non représentés	54 (100 %)
1ii.	Nombre de sites africains soutenus avec succès pour leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial	N/A	10	28
1iii.	Nombre d'États parties africains dotés de moyens pour élaborer/mettre à jour leurs listes indicatives	51 États parties sur 54 ont des listes indicatives (94 %)	54	54 (100 %)
1iv.	Nombre de biens soutenus en vue de leur retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril	21, dont 13 déjà associés à un DSOCR et à des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial	21 biens sont associés à un DSOCR et à des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial (100 %)	10 (soutenus pour être retires de la Liste du patrimoine mondial en péril)

Activités:

1i. Fournir un soutien ciblé aux 12 pays africains qui ne sont pas encore représentés sur la Liste du patrimoine mondial pour l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription

1ii. Mettre en place une formation et des missions ciblées pour aider les États parties à identifier des sites potentiels et à inclure de nouvelles catégories du patrimoine africain

1iii. Concevoir et mettre sur pied une formation pour la révision et l'harmonisation des listes indicatives, notamment pour les sites transfrontaliers et transnationaux

1iv. Fournir un soutien ciblé aux 8 États parties concernés par l'élaboration d'états de conservation souhaités pour le retrait de biens de la Liste du patrimoine mondial en péril et par la mise en œuvre de mesures correctives pour les 21 biens (assistance internationale, formation, missions, projets extrabudgétaires)

Produit 2 : Les capacités des institutions, des universités et des experts, et notamment des femmes et des jeunes professionnels, sont renforcées pour soutenir les processus liés au patrimoine mondial en vue d'améliorer la protection, la conservation, la gestion et la promotion du patrimoine mondial africain, notamment pour atténuer les risques multiformes qui menacent le patrimoine mondial.

Budget estimé pour le Produit 2 : **6 565 206 dollars des États-Unis**

Tableau 4. Produit 2 : indicateurs de performance, valeurs de référence, cibles et activités associées

Indicateur de performance		Valeur de référence 2022	Cible 2025	Cible 2029
2i.	Nombre d'experts africains du patrimoine bénéficiant d'un mentorat pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (ventilé par sexe, âge, profil, secteur/zone géographique)	Programme du mentora établi. (En novembre 2022 : 6 mentors et 12 mentorés inscrits)	60 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)	160 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)
2ii.	Pourcentage de gestionnaires de sites africains inscrits et impliqués dans un réseau panafricain de gestionnaires de sites pour renforcer et valoriser l'expertise africaine en matière de patrimoine mondial	En novembre 2022 : Réseau panafricain de gestionnaires de sites établi	50 % inscrits et 35% utilisant activement le réseau	100 % inscrits et 75% utilisant activement le réseau
2iii.	Nombre de mentorés africains participant à des activités organisées conjointement par l'AWHF, l'ARC-WH et les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN)	Programme du mentora établi.	30 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)	66 (50% de femmes et 50 % de moins de 35 ans)
2iv.	Nombre de centres d'éducation au patrimoine établis et pleinement opérationnels dans un réseau d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur afin de contribuer au renforcement des capacités et de promouvoir le patrimoine africain	Quatre chaires UNESCO créées	5 centres, dont 2 pleinement opérationnels	1 réseau comptant (avec 5 centres d'éducation pleinement opérationnels)
2v.	Nombre de parties prenantes clés (acteurs clés participant à la gestion, la conservation et la gouvernance du site) ayant amélioré les capacités en matière d'évaluations d'impact (EES, EIP, etc.) et d'approche PUH pour atténuer les risques et favoriser le développement (ventilé par sexe, âge, profil, secteur/zone géographique)	En novembre 2022 : 35 parties prenantes	150	300
2vi.	Pourcentage de biens du patrimoine mondial en Afrique soutenus pour développer et approuver/adopter un plan de gestion transformateur en matière de genre qui intègre des stratégies de réduction des risques et de tourisme durable pour soutenir le développement durable	32 sites sur 139 en Afrique (23%) disposent d'un plan de gestion des risques soit de catastrophes climatiques ou de conflits	50% (70 sites)	100% (139 sites)

2vii.	Nombre d'acteurs clés impliqués dans la conservation et la gestion qui ont amélioré leurs capacités sur le patrimoine et les technologies innovantes pour encourager les développements technologiques dans la gestion et la sauvegarde du patrimoine	Aucun renforcement des capacités mené	150	300
2viii.	Nombre de biens du patrimoine mondial bénéficiant d'un soutien pour développer l'accès numérique et utiliser des technologies innovantes pour la promotion et l'amélioration de la conservation	Aucun bien n'a développé un accès numérique	12	25
2ix	Nombre d'écoles sur le patrimoine africain créées pour fournir une assistance à la formation dans les processus liés au patrimoine mondial aux États parties africains créées, fonctionnant comme des centres de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO	Pas d'école (1 Centre de catégorie 2 -AWHF)	1 école 1 centre de catégorie 2 5 centres d'éducation 1 reseau	2 Centres de catégorie 2

Activités:

2i. Mentorer jusqu'à 20 experts africains par an, notamment des femmes et des jeunes professionnels, dans le cadre d'un programme de mentorat intensif et neutre du point de vue du genre afin qu'ils travaillent pour la *Convention de 1972*

2ii. Établir et rendre opérationnel le Réseau des gestionnaires de sites africains pour aider les gestionnaires de sites et les institutions gouvernementales à améliorer la gestion, la coopération et le partage des connaissances

2iii. Favoriser l'élaboration et l'exécution de programmes conjoints par l'AWHF et l'ARC-WH avec les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS, UICN) pour former des experts africains dans le cadre de leurs plans stratégiques

2iv. Faciliter l'établissement et l'opérationnalisation d'un réseau panafricain d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur pour élaborer des programmes d'enseignement sur le patrimoine et soutenir les processus liés au patrimoine

2v. Organiser 10 ateliers de renforcement des capacités, selon une approche tenant compte des questions de genre, pour 300 acteurs clés (parmi lesquels 75 femmes et 75 jeunes âgés de moins de 35 ans) sur la réalisation d'une évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), d'une évaluation environnementale stratégique (EES) et d'une étude d'impact sur le patrimoine (EIP) pour éviter les impacts négatifs du développement rapide et incontrôlé, ainsi que l'impact du changement climatique sur la conservation du patrimoine

Produit 3 : Les capacités des communautés, et notamment des femmes et des jeunes, des peuples autochtones, ainsi que des organisations communautaires, sont renforcées et soutenues pour accroître leur participation aux processus liés au patrimoine et, ainsi, favoriser les industries créatives et améliorer la conservation et les pratiques durables au sein des biens du patrimoine mondial, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies

Budget estimé pour le Produit 3 : **8 774 500 dollars des États-Unis**

Tableau 5. Produit 3 : indicateurs de performance, valeurs de référence, cibles et activités associées

Indicateur de performance		Valeur de référence 2022	Cible 2025	Cible 2029
3i.	Pourcentage des biens du patrimoine mondial africain bénéficiant d'un soutien pour mobiliser les organisations communautaires et les communautés autochtones afin de renforcer la gouvernance et la promotion du patrimoine	23 % des biens mobilisent pleinement les organisations communautaires	50 % des États parties africains sont sensibilisés	100 % des États parties africains sont sensibilisés
3ii.	Nombre de projets pilotes développés pour soutenir les jeunes et les femmes, en particulier, dans l'industrie du patrimoine, et notamment les industries créatives	Aucun projet pilote développé	2	5
3iii.	Nombre de membres de la communauté bénéficiant d'une aide pour mettre en œuvre des activités établissant un lien entre conservation et entrepreneuriat (ventilé par sexe, âge, profil, secteur/zone géographique)	Aucune formation sous-régionale organisée	60 dont 2 femmes (2 formations sous régionales)	150 dont 75 femmes (5 formations sous régionales
3iv.	Nombre de biens du patrimoine mondial bénéficiant d'une aide pour développer des projets d'entrepreneuriat contribuant au développement socioéconomique local	Aucun bien n'a développé de projet d'entrepreneuriat	5	10
3v.	Nombre de projets pilotes mis en œuvre pour associer les différentes industries liées à la culture aux bonnes pratiques de conservation et de promotion du tourisme durable	Aucun projet pilote mis en œuvre	2	5
3vi.	Nombre de jeunes bénéficiant d'un soutien pour mener des initiatives axées sur l'utilisation de technologies numériques et innovantes développées pour le patrimoine (ventilé par sexe, âge, profil, secteur/zone géographique)	Aucune initiative développée	210 Dont 70 femmes	420 Dont 140 femmes

Activities:

3i. Mener des activités pour sensibiliser les États parties africains à l'importance de la participation des organisations communautaires et des communautés autochtones afin de favoriser leur inclusion dans la gouvernance des biens inscrits

3ii. Développer et soutenir 5 projets menés par des jeunes dans l'industrie du patrimoine, et notamment les industries créatives, touchant au moins 150 personnes, dont 75 femmes

3iii. Fournir une formation sous-régionale sur la conservation et l'entrepreneuriat en collaboration avec les partenaires concernés

3iv. Soutenir et promouvoir, par l'entremise des mécanismes existants (assistance internationale, Programme de participation et projets extrabudgétaires), l'élaboration de projets d'entrepreneuriat contribuant au développement socioéconomique local et touchant au moins 300 personnes, dont 150 femmes

3v. Élaborer des politiques, des cadres et des directives tenant compte des questions de genre afin de favoriser un développement inclusif, équilibré et tenant compte des questions de genre dans et autour des biens du patrimoine mondial, ainsi que les investissements dans des entreprises durables liées au patrimoine, et soutenir les projets qui associent les différentes industries à de bonnes pratiques de conservation et de promotion du tourisme durable, et touchant au moins 150 personnes, dont 75 femmes

3vi. Soutenir et promouvoir 15 initiatives menées par des jeunes axées sur l'utilisation des technologies nouvelles et numériques par l'entremise des mécanismes existants (assistance internationale, Programme de participation et projets extrabudgétaires)

Produit 4 : Mise en place de mécanismes favorisant la coopération entre partenaires africains pour renforcer les liens entre les conventions, les recommandations et les programmes culturels et améliorer la sauvegarde du patrimoine

Budget estimé pour le Produit 4 : **1 002 800 dollars des États-Unis**

Table 6. Produit 4 : indicateurs de performance, valeurs de référence, cibles et activités associées

Indicateur de performance		Valeur de référence 2022	Cible 2025	Cible 2029
4i.	Nombre d'États parties évalués dans le cadre d'un état des lieux de l'intégration des conventions culturelles de l'UNESCO dans une législation nationale et des politiques régionales tenant compte des questions de genre	Aucun état des lieux réalisé	54	54
4ii.	Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour faciliter l'intégration des conventions culturelles de l'UNESCO dans la législation nationale et les politiques régionales	0 État membre Aucun atelier organisé	20	54 (100 %)
4iii.	Pourcentage des biens du patrimoine mondial bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre d'activités tenant compte des questions de genre qui favorisent les synergies entre les conventions/programmes culturels de l'UNESCO afin d'impulser des changements transformateurs, par l'entremise d'un mécanisme établi	Aucun mécanisme établi et sept (5 %) des États d'Afrique du Nord ont déjà mis en œuvre des activités favorisant les synergies	Une plateforme permanente d'échange est établie	15 %
4iv.	Pourcentage des activités conjointement mises en œuvre par l'AWHF, l'ARC-WH et des partenaires qui établissent un lien entre la Stratégie et les plans stratégiques de l'AWHF et de l'ARC-WH	Aucun plan annuel commun n'a encore été élaboré	Un plan annuel est élaboré	Plan annuel mis en œuvre
4v.	Nombre de communautés économiques régionales ayant élaboré des stratégies durables tenant compte des questions de genre axées sur la culture et le patrimoine	Deux communautés économiques régionales (CEDEAO et CEAC) ont élaboré et approuvé des stratégies durables axées sur la culture et le patrimoine	4 communautés économiques régionales sont sensibilisées à l'élaboration de stratégies durables axées sur la culture et le patrimoine	8

Activités:

4i. Réaliser un état des lieux de l'intégration des conventions culturelles de l'UNESCO dans une législation nationale et des politiques régionales tenant compte des questions de genre

4ii. Fournir un soutien aux États membres pour faciliter l'intégration des conventions culturelles de l'UNESCO dans la législation nationale et les politiques régionales par l'entremise de 5 ateliers

4iii. Fournir un soutien aux biens du patrimoine mondial et aux gestionnaires de sites pour la mise en œuvre d'activités tenant compte des questions de genre qui favorisent les synergies entre les conventions/programmes culturels de l'UNESCO, le secteur de la culture de l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies (UNITAR, UNOPS, PNUD) afin d'impulser des changements tranformateurs, par l'entremise d'un mécanisme établi, et établir une plateforme permanente d'échange et de discussion entre les points focaux nationaux des six conventions culturelles de l'UNESCO en Afrique afin de favoriser la mise en œuvre de la Recommandation PUH et d'intégrer dans les propositions d'inscription des approches reflétant les autres conventions

4iv. Organiser des réunions trimestrielles visant la parité des sexes entre le Centre du patrimoine mondial, l'AWHF et l'ARC-WH pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et des plans stratégiques de l'AWHF et de l'ARC-WH

4v. Promouvoir une coopération transnationale accrue par l'entremise des communautés économiques régionales pour les processus et le soutien de la *Convention du patrimoine mondial*

6. Bénéficiires, partenaires et cadre poiur la mise en oeuvre de la Statégie

La présente Stratégie sera mise en œuvre par l'UNESCO en partenariat étroit avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) et avec l'assistance technique des Organisations consultatives de la *Convention du patrimoine mondial* pour soutenir les États membres africains et leurs institutions chargées de la mise en œuvre de la *Convention de 1972* et de la gestion des sites. En vue de favoriser une approche ascendante plus rigoureuse, une attention particulière est donnée aux communautés locales et autochtones et, parmi elles, aux jeunes et aux femmes. En outre, la société civile, les experts, les professionnels du patrimoine, les établissements d'enseignement supérieur et les universités seront considérés comme étant à la fois des bénéficiaires et des partenaires.

La Stratégie nécessitera des partenaires stratégiques, tels que l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et plusieurs partenaires de mise en œuvre, comme l'École du Patrimoine Africain (EPA), le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), ainsi que d'autres centres de catégorie 2 et centres d'expertise concernés, mais aussi des donateurs et des agences et organisations de développement international.

Les bénéficiaires directs et indirects ainsi que les partenaires stratégiques clés et les autres partenaires sont les suivants :

Bénéficiaires

a) Bénéficiaires directs

- États membres africains et institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de la *Convention de 1972* (ministères, comités du patrimoine national, points focaux du patrimoine mondial)
- Gestionnaires de sites et réseaux des gestionnaires de sites africains
- Société civile
- Communautés
- Jeunes
- Universités et établissements d'enseignement supérieur

b) Bénéficiaires indirects

- Communautés autochtones
- Jeunes
- Femmes
- Société civile
- Universités et établissements d'enseignement supérieur
- Experts et professionnels du patrimoine

Partenaires

c) Partenaires clés

- Fonds pour le patrimoine mondial africain
- Organisations consultatives
- Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH)
- École du Patrimoine Africain (EPA)
- Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA)

d) Autres partenaires

- Centres de catégorie 2 et centres d'expertise concernés
- Experts et professionnels du patrimoine
- Universités et établissements d'enseignement supérieur
- Union africaine et communautés économiques régionales
- Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)
- Donateurs
- Agences et organisations de développement international

Cadre

Afin de garantir un suivi et une mise en œuvre optimaux par l'UNESCO et les États membres africains, la présente Stratégie propose la création d'une instance multipartite et intersectorielle (Figure 4) visant à suivre l'atteinte des cibles et la réalisation des résultats établis, instance dont les membres se réuniront deux fois par an pour échanger des informations, ajuster les actions et proposer des mesures supplémentaires. Les processus statutaires de la *Convention du patrimoine mondial*, les réseaux des gestionnaires de sites africains, les universités africaines et le programme de mentorat joueront également un rôle important dans ces deux processus.

Figure 4. Partenaires et cadre pour la mise en oeuvre de la Stratégie. *Source*: UNESCO

Enfin, cette Stratégie viendra compléter le soutien au renforcement des capacités déjà fourni par différents donateurs internationaux. Néanmoins, le financement pour soutenir les États membres africains et les organisations régionales devra être assuré par des mécanismes durables, notamment des programmes

autofinancés (subventions gouvernementales, microfinancement, fonds renouvelables pour le patrimoine, etc.). C'est grâce à une appropriation, à un partage, à une résolution et à une amélioration collectifs du patrimoine africain que ce dernier sera tel que nous le désirons et dont nous sommes fiers. À cette fin, cette Stratégie présente également un cadre couvrant les thèmes de l'appropriation, du financement, du risque et des mécanismes de suivi et de soutien.

Des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie seront présentés (i) au Conseil exécutif de l'UNESCO dans le cadre du rapport sur le Programme phare 3 et (ii) aux sessions du Comité du patrimoine mondial.

Références

Union africaine. 2006. Charte de la renaissance culturelle africaine. Addis Abeba, Union africaine. https://au.int/sites/default/files/treaties/37305-treaty-Charter_for_African_Renissance_FRENCH_digital.pdf

_____. 2015. *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* Addis Abeba, Union africaine.
https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble

Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF). 2022. *Strategic Plan 2022-2027*. Pretoria, AWHF.

UNESCO. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* Paris, UNESCO. https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf

_____. 1989. *Priorité Afrique : programme d'action proposé par le Directeur général, 1990-1995.* Paris, UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000120634_fre

_____. 1994*a*. *Compte-rendu et recommandations de la réunion d'experts sur la « Stratégie globale » pour assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial* Paris, UNESCO. (Doc. WHC-94/CONF.003/INF.6.) https://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-inf6f.pdf

_____. 1994*b*. *Comité du patrimoine mondial. État d'avancement de la préparation d'une Stratégie globale pour assurer une bonne représentativité de la Liste du patrimoine mondial* (Doc. WHC-94/CONF.003/15.) Paris, UNESCO.
https://whc.unesco.org/archive/1994/whc-94-conf003-15f.pdf

_____. 2002. *Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial.* Paris, UNESCO. (Doc. WHC-02/CONF.202/5.)
https://whc.unesco.org/fr/documents/2898/

_____. 2014. *Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique. 2014-2021*. Paris, UNESCO. (Doc. 37C/4-C/5Compl.2.) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000228745_fre

_____. 2016. *Déclaration de Ngorongoro sur le patrimoine mondial africain comme moteur du développement durable.* Paris, UNESCO.
https://en.unesco.org/news/ngorongoro-declaration-major-breakthrough-african-world-heritage-and-sustainable-development

_____. 2021*a*. *Priorité globale Afrique : projet de Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2022-2029).* (Doc. 41C/56 REV.) Paris, UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379754_fre

_____. 2021*b*. *Plan d'action régional pour le patrimoine mondial dans la région Afrique (2021-2027)*. Paris, UNESCO.
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO - Décision - 44 COM 10B

_____. 2021*c*. *Plans d'action régionaux pour le patrimoine mondial dans la région des États arabes (2021-2027)*. Paris, UNESCO. http://whc.unesco.org/fr/decisions/7652/

Nations Unies, 2010. *United Nations Sixtieth Session of the General Assembly: New Partnerships for Africa's Development*. Item 63(a) and 138 of the Preliminary List: Progress in Implementing International Support. Joint Inspection.
https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/452/97/PDF/N0645297.pdf?OpenElement

_____. 2015*a*. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.*
https://sdgs.un.org/fr/2030agenda

_____. 2015*b*. *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.* Genève, UNISDR.
https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

Bibliographie

Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF). 2019. *Strategic Plan (April 2019–March 2022).* Pretoria, Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF). https://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-676-78.pdf

Labadi, S. 2005. A review of global strategy for a balanced, representative and credible World Heritage List 1994-2004. *Conservation and Management of Archaeological Sites,* Vol. 7, p. 89-102.

UNESCO. 1987. *Rapport de la onzième session du Comité du patrimoine mondial.* Paris, UNESCO. (Doc. SC-87/CONF.005/9.) https://whc.unesco.org/fr/documents/2477/

_____. 1990. *Comité du patrimoine mondial. Quatorzième session. Point 14 de l'ordre du jour provisoire – Étude globale. Rapport d'avancement.* Paris, UNESCO (Doc. CC-90/CONF.004/9.) https://whc.unesco.org/archive/1990/cc-90-conf004-9f.pdf

_____. 1994. *Comité du patrimoine mondial. Dix-huitième session.* (Doc. WHC-94/CONF.003/16.) Paris, UNESCO. https://whc.unesco.org/fr/documents/2331

_____. 2003. *Comité du patrimoine mondial. Vingt-septième session. Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Mise en œuvre de la Stratégie globale.* Paris, UNESCO. (Doc. WHC-03/27./COM.13.) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000132138_fre

_____. 2012. *Évaluation de la Priorité Afrique de l'UNESCO.* Paris, UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000217790_fre

_____. 2013. *Déclaration de Hangzhou : mettre la culture au cœur des politiques de développement durable.* Paris, UNESCO. (Doc. CLT-2013/WS/16.)

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000221238

_____. 2015. *Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial.* Paris, UNESCO. (Doc. WHC-15/20.GA/INF.13)

_____. 2015. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). *Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine : Deuxième examen triennal (2010-2012). Rapport final.* Addis Abeba, CEA. https://repository.uneca.org/handle/10855/22862

_____. 2016. *Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Harmonisation de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine*. Paris, UNESCO. (Doc. 200.EX/13.INF.) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245724_fre

_____. 2019. *Développement durable.* https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/

_____. 2020. *UNESCO Inter-Agency Platform on Culture for Sustainable Development*. https://en.unesco.org/IPCSD

_____. 2021. *Bridging the Gaps: Cultural Heritage for Climate Action. Brief Report from the UK National Commission for UNESCO and PRAXIS*. Leeds (Royaume-Uni), Université de Leeds. https://unesco.org.uk/wp-content/uploads/2021/11/Bridging-the-Gaps_Cultural-Heritage-for-Climate-Action-Report.pdf

_____. 2021. *Point 5 de l'ordre du jour provisoire. Suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures. Partie II - Questions relatives à la gestion. E. Priorité globale Afrique.* (Doc. 211.EX/5II.E) https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375803_fre

_____. 2021. *Rethinking Capacity Strengthening for Sustainable Development. Brief Report from the UK National Commission for UNESCO and PRAXIS*. Leeds (Royaume-Uni), Université de Leeds. https://unesco.org.uk/wp-content/uploads/2021/11/Bridging-the-Gaps_Cultural-Heritage-for-Climate-Action-Report.pdf

_____. 2022. Programme 3 de la Priorité globale Afrique. Rapport d'avancement des activités menées avec le P[r] Dawson Munjeri, l'expert international sélectionné pour diriger le groupe de travail sur le Programme phare 3, Stratégie pour l'Objectif principal 1.

PNUE 2015. *Agenda 2063: The Africa We Want. First Ten-year Implementation Plan 2013-2023*. https://wedocs.unep.org/20.500.11822/20823

Nations Unies. 2021. *Report of the Secretary-General. New Partnerships for Africa's Development.* (Doc. A/75/918.) New York, Département de la communication globale, Nations Unies. https://www.un.org/osaa/osaa/sites/www.un.org.osaa/files/docs/nepad-18th-consolidated-report-2021-osaa.pdf